

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES

SOCIETE COOPERATIVE A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 12 place de la Résistance - CS20067- 38041 GRENOBLE Cedex 9
402 121 958 RCS GRENOBLE

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

30 juin 2026

1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....	3
1.1 LA SITUATION ECONOMIQUE	3
1.1.1 Environnement Economique et financier global	3
1.1.2 Environnement local et positionnement du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur son marché	5
1.1.3 Activité du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au cours de l'exercice	6
1.1.4 Les faits marquants.....	6
1.2 ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES.....	6
1.2.1 Présentation du groupe Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.....	6
1.2.2 Contribution des entités du groupe du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	8
1.2.3 Résultat consolidé.....	8
1.2.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres.....	9
1.2.5 Activité, résultat et endettement des filiales	11
1.3 LE CAPITAL SOCIAL ET SA REMUNERATION	11
1.3.1 Les parts sociales	11
1.3.2 Les Certificats coopératifs d'associé.....	11
1.3.3 Les Certificats coopératifs d'investissement	11
1.4 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES POUR CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	12
1.5 INFORMATIONS DIVERSES.....	12
1.5.1 Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI, relatives au contrat de liquidité, autorisé par l'assemblée générale du 27 mars 2026	12
1.5.2 Calendrier des publications des résultats	12
2. FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES	13
2.1 INFORMATIONS PRUDENTIELLES	13
2.2 FACTEURS DE RISQUES	14
2.2.1 Risques de crédit et de contrepartie	14
2.2.2 Risques financiers	16
2.2.3 Risques opérationnels et risques connexes.....	19
2.2.4 Risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole Sud Rhône Alpes évolue.....	22
2.2.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	26
2.2.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole	28
2.3 GESTION DES RISQUES	30
2.3.1 Risques de crédit.....	30
2.3.2 Risques de marché	34
2.3.3 Gestion de bilan	36
2.3.4 Risques opérationnels.....	40
2.3.5 Risques juridiques	41
2.3.6 Risques de non-conformité.....	41
3. COMPTES CONSOLIDES	42
4. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE.....	93
5. GLOSSAIRE	94

1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

1.1 La situation économique

1.1.1 Environnement Economique et financier global

Rétrospective 1er semestre 2026

L'**environnement international** a, de nouveau, été très agité au cours du premier semestre : la guerre opposant les Etats-Unis à l'Iran dans le golfe Persique s'est ajoutée à la succession déjà longue de chocs de nature et d'ampleur très diverses (de l'épidémie de Covid à la guerre en Ukraine, en passant par les droits de douane américains). Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Outre un climat d'incertitude, ce conflit a suscité une flambée immédiate des **prix du pétrole et du gaz** mais aussi des craintes de crise énergétique de grande ampleur. Après s'être situé à environ 61 dollars/baril (\$/baril) début janvier, le prix du pétrole (Brent) s'est brutalement redressé pour culminer à 118 \$/baril fin mars puis de nouveau fin avril, après avoir diminué jusqu'à 90 \$/baril sur fond d'espoirs de désescalade au Moyen Orient. Le prix du pétrole ne s'est franchement replié qu'à la faveur de la signature mi-juin d'un protocole d'accord (Memorandum of understanding, MoU) entre l'Iran et les États-Unis. Ce MoU prévoyait un cessez-le-feu, offrant aux belligérants 60 jours pour négocier les termes d'un véritable accord. Malgré les espoirs de paix (même incertaine et lointaine) et de réouverture, au moins partielle, du détroit d'Ormuz, à 73 \$/baril au 30 juin, le prix excédait toujours son niveau de début d'année de 20%, avant de se redresser en raison de la reprise des hostilités armées début juillet.

Alors que les anticipations d'inflation étaient revues à la hausse, les perspectives de croissance se sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et des pays fortement dépendants du Golfe pour leurs approvisionnement (tels Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines). En revanche, les prévisions sur les **Etats-Unis** ont été peu révisées : ils sont désormais exportateurs nets d'énergie et l'économie américaine a, de fait, bien résisté au choc provoqué par la guerre en Iran. Au premier trimestre, quoique décevante, la croissance du PIB américain (à 1,6% en variation trimestrielle annualisée) a pâti du ralentissement de la consommation des ménages mais a continué de profiter de la très forte accélération de l'investissement privé, notamment en équipements de traitement de l'information et en produits de la propriété intellectuelle, principalement des logiciels. Partant en janvier d'un niveau (2,4%) excédant déjà la cible de 2% de la Federal Reserve, l'inflation totale (sur 12 mois) s'est établie à 3,5% en juin après un pic à 4,2% en mai. L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) ne s'est que très peu redressée (2,5% en janvier à 2,6% en juin). Cette quasi-stabilité suggère une diffusion limitée du choc inflationniste subi, en amont, par les prix de l'énergie et valide un scénario dans lequel les « effets de second tour » seraient contenus.

Dans la **zone euro**, le processus désinflationniste, bien abouti, s'est interrompu : l'inflation totale (HICP sur 12 mois) s'est redressée de 1,7% en janvier à 3,2% en mai avant de fléchir à 2,8% en juin. En revanche, l'inflation sous-jacente n'a que marginalement augmenté (de 0,2 point de pourcentage au cours du premier semestre, à 2,4% en juin). Au premier trimestre, la croissance (en variation trimestrielle) de la zone euro hors Irlande3 s'est établie à 0,3%. Globalement, ralentissement de la consommation des ménages, repli de l'investissement, contraction des exportations, résistance des importations – malgré une demande domestique terne – se sont conjugués pour susciter cette croissance faible. Malgré l'affaiblissement généralisé des moteurs domestiques d'expansion, les performances nationales sont hétérogènes : la croissance s'est révélée plus soutenue qu'anticipé en Allemagne (0,3%), en Italie (0,3%) et en Espagne (0,6%), compensant la contraction de sous-performance française (-0,1%). En France, la contraction du PIB s'explique, en partie, par des facteurs transitoires : légère baisse de la consommation des ménages largement imputable au repli de la consommation d'énergie (températures clémentes), repli de l'investissement des ménages partiellement lié à la suspension du guichet de MaPrimeRénov', contraction de l'investissement des administrations publiques, reflet d'une pause des collectivités locales avant les élections municipales. Cette baisse constitue néanmoins une surprise défavorable notable car l'acquis de croissance pour 2026 à l'issue du premier trimestre n'atteint que 0,4%.

Du côté des **marchés financiers**, les **taux d'intérêt** souverains ont essentiellement évolué au gré des informations géopolitiques en provenance du golfe Persique, du cours du pétrole et de l'inflation courante ou anticipée.

Aux **Etats-Unis**, alors que la Federal Reserve avait abaissé le taux des Fed funds à 3,75% en décembre 2025 (soit une baisse cumulée de 175 points de base, pb, depuis septembre 2024), les marchés penchaient en faveur d'une poursuite de l'assouplissement et tablaient sur un taux terminal proche de 3% fin 2026 (notre scénario retenait un statu quo). La Fed n'a finalement pas modifié sa politique monétaire au cours du premier semestre. Cependant, en raison du déclenchement de la guerre dans le golfe Persique, du choc immédiat sur le prix du pétrole et du risque inflationniste, les taux d'intérêt se sont brutalement redressés (obligations souveraines, US Treasuries), notamment les échéances plus courtes entraînant un aplatissement de la courbe des taux d'intérêt (2/10 ans). Après un répit, les taux se sont de nouveau tendus et le rendement des US Treasuries à 10 ans s'est redressé jusqu'à culminer vers 4,80% mi-mai. A la faveur de la signature du MoU entre les Etats-Unis et l'Iran mi-juin, les taux d'intérêt se sont repliés : la détente a été plus marquée sur les taux à 10 ans, les taux plus courts résistant en anticipation d'un resserrement monétaire de la Fed (anticipation d'environ +25 pb au second semestre 2026). Au 30 juin, les taux à 2 et 10 ans s'élevaient à respectivement 4,14% et 4,44% (3,47% et 4,19% au 2 janvier 2026).

Dans la **zone euro**, les taux ont emprunté des tendances similaires en dépit de tournures monétaires différentes. En début d'année, avec un taux de dépôt abaissé à 2% en juin 2025 au terme d'un assouplissement de 200 pb débuté en juin 2024, le retour de l'inflation à la cible de 2% couplé à une croissance correcte validait un scénario de statu quo monétaire de la BCE en 2026. Les taux d'intérêt s'étaient alors inscrits sur une tendance baissière avant de brutalement se redresser en raison de la guerre dans le golfe Persique. Entre leurs niveaux pré-guerre et leurs pics mi-mai, les taux souverains allemands à 2 et 10 ans ont ainsi grimpé, respectivement, de près de 75 pb et 55 pb (à 2,75% et 3,20%). En réaction à l'inflation, avérée et redoutée, la BCE a procédé à une hausse de ses taux directeurs (25 pb mi-juin). Les effets de ce resserrement, anticipé par les marchés, ont été éclipsés par l'accord signé entre les Etats-Unis et l'Iran qui a permis aux taux d'intérêt de baisser (au 30 juin, ils se situaient, respectivement, 2,53% et 2,91%). Lors de l'éclatement du conflit, les spreads des grands pays contre Allemagne (taux à 10 ans) se sont écartés, pénalisant en particulier l'Italie (spread contre Bund culminant à 97 pb fin mars, en raison de la vulnérabilité énergétique et d'une trajectoire budgétaire sous pression). Les spreads italien et espagnol se sont ensuite resserrés alors que la dérive du spread français se poursuivait (inquiétudes sur les comptes publics avec un déficit budgétaire qui avoisinerait 6% du PIB en 2026). Les primes espagnole, italienne et française contre Bund s'établissaient à, respectivement, 44, 69 et 75 pb au 30 juin 2026.

Au cours du premier semestre, parti d'un niveau élevé (à près de 1,18 USD début janvier 2026), l'euro ne s'est que légèrement déprécié contre dollar (de 2,6% au cours du semestre). Enfin, les **marchés actions** ont continué d'afficher des belles performances. Les indices Euro Stoxx 50, CAC 40 et S&P 500 ont, respectivement, progressé de 8,2%, 2,5% et 9,3% au premier semestre. Aux Etats-Unis, croissance toujours robuste, investissement en IA (et gains de productivité attendus), baisse des taux d'intérêt réels ont permis à la hausse anticipée des bénéfices des entreprises de se maintenir et de passer outre les valorisations déjà élevées. Les mêmes facteurs, moins puissants en Europe et tout particulièrement en France, expliquent des performances moindres.

Perspectives 2nd semestre 2026-2027

Le protocole d'accord signé mi-juin entre les Etats-Unis et l'Iran (Memorandum of Understanding, MoU, prévoyant un cessez-le-feu de 60 jours avant de parvenir à un accord de paix) a nourri les espoirs de détente sur le détroit d'Ormuz, voire d'ouverture immédiate et complète de cette voie stratégique. Elaboré après la signature de ce MoU (mais avant que les frappes ne reprennent début juillet), notre scénario est prudent et exclut une « normalisation » rapide : la route vers un apaisement pérenne sera longue et semée d'embûches. La reprise des flux maritimes ne sera que progressive ; les infrastructures pétrolières du Golfe relanceront leur production graduellement, à l'exception de quelques complexes lourdement endommagés. Compte tenu de la faiblesse des stocks pétroliers, cette détente seulement partielle justifie que les prix du pétrole demeurent élevés au cours du second semestre 2026, avant de se replier en 2027, tout en restant supérieurs à leur niveau pré-guerre. Pour les marchés gaziers mondiaux, une réouverture, même incomplète, du détroit d'Ormuz est également opportune, alors que les stocks européens de gaz naturel sont actuellement inférieurs à ceux observés lors de la crise énergétique de 2022.

Même en supposant une accalmie grâce à laquelle les prix de l'énergie baissent mais restent élevés, provoquant un choc inflationniste à diffusion limitée, les tributs payés en termes de croissance seront, sans grande surprise, très inégaux : en raison du prix de l'énergie, mais pas seulement.

Les **Etats-Unis** sont désormais exportateurs nets d'énergie et bénéficieraient d'une corrélation positive entre les prix du pétrole et la croissance des investissements fixes non résidentiels. Alors que la santé financière des ménages reste très solide et que les dépenses d'investissement dans l'IA laissent encore augurer d'une année vigoureuse pour les investissements non résidentiels, la politique budgétaire apporte son soutien, avec l'entrée en vigueur de la loi dite « Big, Beautiful Bill », notamment par le biais de remboursements d'impôts. Si la croissance des salaires s'est assagie, le marché du travail résiste et le rythme des créations d'emplois devrait rester suffisant pour assurer le maintien du taux de chômage autour du niveau actuel, vers 4,3%. Le pic d'inflation serait passé et les effets de second tour, notamment visibles sur l'inflation sous-jacente, resteraient contenus. L'inflation avoisinerait ainsi 3,5% fin 2026, puis 2,5% fin 2027. Quant à l'inflation sous-jacente, frisant les 2,9% à la charnière des années 2026-2027, elle clôturerait également 2027 autour de 2,5%. Des foyers de fragilité demeurent, mais paraissent confinés aux ménages à faibles revenus et aux petites entreprises, peu susceptibles de s'étendre à l'ensemble de l'économie. La croissance de 2,1% prévue pour 2026 égalerait donc celle de 2025, avant de connaître un léger ralentissement en 2027, tout en conservant un rythme soutenu (1,9%).

Dans la **zone euro**, l'épisode inflationniste dégrade les perspectives de croissance, davantage que celles de ses proches concurrents. Les facteurs de perte de compétitivité s'accumulent. La faiblesse de la demande extérieure nette érode la croissance dont les moteurs internes faiblissent, avant même que l'effet négatif de la guerre dans le golfe Persique n'ait pu se déployer et sans tenir compte des facteurs exceptionnels (dont la chute du PIB irlandais au premier trimestre). Les indicateurs suggèrent un ralentissement de la dégradation conjoncturelle, compatible avec une stabilisation du PIB au deuxième trimestre. Malgré une croissance faible en rythme trimestriel jusqu'à la fin de l'année, l'acquis de croissance élevé permet d'espérer un taux de croissance (hors Irlande) de 0,8% en 2026. La zone euro échapperait ainsi à la récession, grâce à des fondamentaux relativement robustes et un choc inflationniste transitoire. Les taux d'inflation totale et sous-jacente approcheraient respectivement 3% et 2,5% fin 2026, avant de converger tous deux vers 2,2% fin 2027, année au cours de laquelle, grâce à une normalisation sans véritable rebond, la croissance ne dépasserait pas 0,9%.

En **France**, l'activité ne devrait progresser que faiblement dans les prochains trimestres et la croissance diminuerait ainsi à 0,6% en 2026 (après 0,9% en 2025), pénalisée par l'atonie de la demande intérieure privée dans un contexte de regain d'inflation et de forte incertitude. L'activité accélérerait progressivement en 2027, grâce au rebond de la consommation des ménages et de l'investissement privé, mais celui-ci resterait timide, et la croissance n'attendrait que 0,8%. Le taux de chômage devrait légèrement progresser en 2026 puis se stabiliser en 2027 (8,2% en moyenne annuelle en 2026 et 2027 après 7,7% en 2025). L'inflation (au sens de l'indice des prix à la consommation) culminerait à 1,8% en moyenne annuelle en 2026 puis diminuerait à 1,5% en 2027.

Le scénario suppose donc un choc inflationniste substantiel mais ne « dégénérant » pas, car les effets de second tour seraient très limités et les anticipations d'inflation resteraient « ancrées ». **Dans un contexte de forte incertitude, pour s'assurer que l'inflation sous-jacente ne s'emballe, les banques centrales devraient toutefois demeurer vigilantes.** En dépit d'un risque désormais haussier, la Fed devrait rester sur pause durant toute l'année 2026 qu'elle terminerait avec une borne supérieure de la fourchette du taux des Fed funds à 3,75 %. À la faveur du ralentissement plus marqué de l'inflation, la Fed procéderait à une dernière baisse au deuxième trimestre 2027, se traduisant par un taux terminal à 3,50%. Quant à la BCE, après avoir relevé de 25 points de base (pb) ses taux d'intérêt le 11 juin (taux de dépôt à 2,25%), son approche flexible, sans engagement sur une trajectoire prédéterminée de hausse des taux, reflète le niveau élevé des incertitudes entourant les perspectives d'inflation mais aussi de croissance. La BCE pourrait relever de nouveau ses taux à deux reprises cette année. Le resserrement pourrait cependant être limité à une hausse unique, portant ainsi le taux de dépôt à 2,50%. Un assouplissement limité à 25 pb interviendrait en 2027.

L'inflation, courante mais aussi anticipée par les marchés, s'est déjà traduite par une hausse significative des **taux d'intérêt**. Notre scénario de « normalisation imparfaite » suppose que les prix de l'énergie ne contrarient pas un repli de l'inflation puis une détente monétaire (certes lointaine). Dans ce contexte, les taux d'intérêt (swaps) pourraient timidement baisser, mais en 2027. Aux **États-Unis**, après avoir subi une hausse significative de la prime de terme et une fois passé le pic prévu cet été, les taux souverains à 10 ans (US Treasuries) approcheraient 4,55% fin 2026. Dans la **zone euro**, le rendement allemand à 10 ans (Bund) se redresserait pour culminer vers 3,20% en décembre 2026, impliquant des rendements français et italiens proches de 4%.

Enfin, du côté du change, l'espoir d'apaisement des hostilités dans le golfe Persique a contribué à dynamiser l'appétit pour le risque. En supposant une accalmie, même précaire, au Moyen-Orient, les fondamentaux devraient de nouveau motiver les mouvements des devises. Or, **la comparaison entre les résultats économiques américains et ceux de la « vieille Europe » ne joue pas en faveur de l'euro**, qui devrait se déprécier et atteindre environ 1,13 dollar fin 2026.

1.1.2 Environnement local et positionnement du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur son marché

À l'image de la tendance nationale, l'activité économique du premier semestre a été marquée par les incertitudes nationales et internationales. La demande de crédit est toutefois en hausse par rapport au premier semestre 2025. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, premier Banquier-Assureur du territoire, a continué d'accompagner le développement de son territoire, soutenant l'économie locale ainsi que les transitions environnementales.

Au cours du premier trimestre 2026, le chiffre d'affaires des entreprises de la région est en hausse de 0,8 % sur un an, contre une progression de 1,5 % au niveau national. L'investissement est quant à lui en baisse dans la région (-4,5 % ; +0,6 % au niveau national).

Les créations d'entreprises augmentent de 4,7 % sur le trimestre. Les défaillances d'entreprises augmentent également (+ 6,3 % sur un an dans la région, +5 % au niveau national). Le taux de restes à recouvrer des cotisations sociales des employeurs de la région atteint près de 5 %.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'étend sur trois départements de la région Rhône Alpes, l'Ardèche, la Drôme et l'Isère ainsi que sur quelques communes du Sud Est Lyonnais dans le Rhône :

- Le département de l'Ardèche, par le biais d'une qualité de vie agréable et des prix immobiliers attractifs connaît une croissance démographique, économique et deux classements Unesco lui apportant une notoriété mondiale. Leader régional du tourisme vert et de l'hôtellerie de plein air, l'Ardèche comptabilise plus de 14 millions de nuitées touristiques par an.
- La Drôme, a su tirer parti de sa situation géographique. Depuis ces dernières années, la volonté des acteurs socio-économiques a transformé ce département en un véritable terrain d'expérimentation scientifique et économique : l'encouragement des Green-Tech, la massification de l'offre d'enseignement supérieur ou encore l'équipement numérique à grande échelle constituent de véritables atouts pour asseoir le développement du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. La Drôme est le 1er département Bio français en surfaces cultivées.
- Deuxième département le plus vaste d'Auvergne Rhône Alpes, l'Isère compte d'importants atouts et se caractérise par son dynamisme et son attractivité. Il bénéficie d'un tissu d'entreprises performantes avec près de 100 000 entreprises représentant près de 500 000 emplois. L'économie productive aux savoir-faire diversifiés, les activités présentielle et le tourisme contribuent au développement innovant et équilibré du territoire isérois. La Métropole grenobloise est pionnière dans la transition énergétique, reconnue pour son triptyque enseignement supérieur, recherche et industrie et rayonne dans le tourisme d'affaires.

1.1.3 Activité du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au cours de l'exercice

Véritable marqueur de l'attractivité d'une enseigne, la conquête s'est poursuivie, avec une croissance nette de 5 500 clients au cours du premier semestre.

Notre stock de dépôts à vue continue de progresser et dépasse 665 000 comptes à fin juin, soit une évolution de + 2,8 % sur un an. La nouvelle offre ma banque au quotidien, lancée fin 2021, équipe déjà plus de 195 000 clients.

Les encours de crédits atteignent 21,2 milliards d'euros à fin juin en hausse de 2,5% sur 12 mois avec notamment une hausse des crédits habitat de 2,4%

A fin juin, l'encours de collecte des clients augmente de + 3,8%, portant l'encours global à 28,4 milliards d'euros. La croissance de la collecte bilan s'élève à + 1,5%. L'encours hors-bilan augmente de 8,9 % sous l'effet d'une collecte dynamique et d'une des marchés boursiers robustes sur 12 mois.

Le portefeuille de contrats IARD et Prévoyance progresse de + 1,9 % pour atteindre plus de 565 000 contrats à fin juin 2026, avec plus de 38 000 nouveaux contrats souscrits sur le 1er semestre.

1.1.4 Les faits marquants

FCT Crédit Agricole Habitat 2026

Au 30 juin 2026, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2026) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 13 avril 2026. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2026 pour un montant de 1,053 milliards d'euros.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 52,7 millions d'euros de titres subordonnés et pour 500 millions d'euros de titres seniors (émission auto-souscrite uniquement).

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédits (45%), gestionnaires d'actifs (38%) et agences supranationales (17 %)) pour un montant de 500 millions d'euros.

1.2 Analyse des comptes consolidés

1.2.1 Présentation du groupe Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas évolué au cours du premier semestre 2026.

Au 30 juin 2026 le groupe est constitué de :

- La Caisse régionale de Crédit agricole Sud Rhône Alpes,
- 84 Caisses locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale,
- Square Habitat Sud Rhône Alpes,
- CASRA Capital,
- Foncière Crédit Agricole Sud Rhône Alpes,
- Fonds Commun de Placement « Sud Rhône Alpes Placement »,
- SCI SRA Vercors,
- SCI SRA Belledonne,

- SCI SRA Chartreuse,
- SC Tournesol,
- CASRA Transitions Environnementales,
- Les FCT Crédit Agricole Habitat 2020, 2022, 2024 et 2026 issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en mars 2020, juin 2022, avril 2024 et avril 2026.
- FINAURA

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration globale à l'exception de FINAURA consolidée par mise en équivalence.

SAS SQUARE HABITAT SUD RHÔNE ALPES

La société Square Habitat Sud Rhône Alpes au capital de 1,1 million d'euros est détenue en totalité par la Caisse régionale Sud Rhône Alpes. C'est une société de gestion, syndic, location et transaction immobilière exerçant ses activités principalement sur le territoire de la Caisse Régionale.

SAS CASRA CAPITAL

La société SAS CASRA CAPITAL au capital de 9 millions d'euros est détenue en totalité par la Caisse régionale Sud Rhône Alpes. C'est une société de capital investissement destinée à prendre des participations minoritaires dans des sociétés régionales en développement.

SAS FONCIERE CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES

La société Foncière Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au capital de 11,8 millions d'euros est détenue en totalité par la Caisse régionale Sud Rhône Alpes. Elle a pour objet l'acquisition pour la vente ou la location de tous immeubles bâtis ou non bâtis et la participation dans toutes sociétés de services immobiliers.

SAS CASRA TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES

La société CASRA Transitions Environnementales au capital de 15 millions d'euros est détenue en totalité par la Caisse régionale Sud Rhône Alpes. Elle a principalement pour objet le conseil, les études, les prestations, le financement dans le domaine des énergies renouvelables ainsi que l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières dans tous domaines et notamment l'énergie renouvelable.

SRA PLACEMENT

Le fonds SRA Placement est un fonds dédié aux placements d'excédents de fonds propres de la Caisse régionale. Du fait de la stratégie d'investissement, le portefeuille de titres est constitué de lignes d'obligations et d'actions.

SCI SRA VERCORS

La société SCI SRA VERCORS au capital de 2 milliers d'euros porte le siège social de la Caisse régionale de Grenoble.

SCI SRA CHARTREUSE

La société SCI SRA CHARTREUSE au capital de 2 milliers d'euros porte un parking destiné à la location et aux salariés du siège social de la Caisse régionale située à Grenoble.

SCI SRA BELEDONNE

La société SCI SRA BELEDONNE au capital de 2 milliers d'euros est constituée d'un ensemble immobilier à usage de locaux professionnels et commerciaux destinés à être loués ou vendus.

SC TOURNESOL

La société SC TOURNESOL au capital de 10 milliers d'euros porte le nouveau site administratif de Privas.

FINAURA

La SAS FINAURA est une société codétenue avec les autres Caisses régionales de Crédit Agricole de la Région Auvergne Rhône Alpes. Elle a pour objet d'investir dans des actifs immobiliers de la région AURA.

1.2.2 Contribution des entités du groupe du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

Le résultat net consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes s'élève à 87.4 M€. La contribution des entités du groupe Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'établit comme suit :

En milliers d'€	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse Régionale	266 645	114 996	77 759
Caisses locales	4 040	3 811	3 382
Square Habitat SRA	5 969	(64)	169
Foncière CASRA	1 155	1 524	1 130
CASRA Capital	1 695	1 209	1 107
SRA Placement	1 923	1 923	1 431
CASRA Transitions Environnementales	352	291	197
SCI Vercors/Belledonne / Chartreuse/Tournesol	(109)	354	260
FCT Crédit agricole habitat	2 613	2 613	1 895
FINAURA			36
Total	284 283	126 657	87 366

Le pôle bancassurance (Caisse régionale, Caisses locales, FCT CA Habitat) à 83 M€, en lien avec le résultat social de la Caisse régionale, représente 95 % du résultat net consolidé du Groupe Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes.

1.2.3 Résultat consolidé

Montant en K€	06-2026	06-2025	Variations	
			Montants	%
PNB	284 283	255 271	29 012	11.36
Charges générales d'exploitation	(149 936)	(150 727)	(791)	(0.52)
Résultat brut d'exploitation	126 657	95 876	30 781	32.10
Coût du risque	(26 784)	(20 942)	5 842	27.90
Résultat d'exploitation	99 873	74 934	24 939	33.28
Résultat avant impôt	99 984	75 312	24 672	33.76
Impôt sur les bénéfices	(12 618)	(3 876)	8 742	225.54
Résultat net	87 366	71 436	15 930	22.30
Résultat net part du groupe	87 363	71 434	15 929	22.30

Le Produit Net Bancaire consolidé atteint 284.3 M€ en hausse de 11.36% soit + 29 M€. Le PNB de la Caisse régionale, du FCT Habitat et des Caisses locales affiche une hausse 26.2M€, liée principalement à la hausse du PNB de la seule Caisse régionale. Le PNB des filiales est en hausse de 2.8 M€ notamment grâce à la contribution de CASRA Capital et de Sud Rhone Alpes Placement qui voient leur PNB nettement progresser.

Les charges de fonctionnement sont en légère baisse de 0,52 % à 149,9 M€ et sont principalement impactées par les charges de fonctionnement de la Caisse régionale.

Cela conduit à un RBE de 126.7 M€ en progression de 32.10% par rapport au premier semestre 2025.

Le coût du risque augmente de 5.8M€ pour s'établir à 26.8 M€ au 30 juin 2026 contre 20.9 M€ au premier semestre 2025, cette variation provenant des comptes individuels de la Caisse régionale. Il reste impacté par plusieurs dossiers individuels importants dans un contexte économique incertain.

L'impôt sur les bénéfices, à 12.6M€, est en progression de +8.7 M€ en lien principalement avec la hausse du résultat social de la seule Caisse Régionale.

Le Résultat Net Part Du Groupe s'élève à 87.4 M€ enregistrant une hausse de 22.30% soit +15.9 M€.

1.2.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025	Variation en montant	Variation en %
CAISSE, BANQUES CENTRALES	68 549	76 568	(8 109)	-10.58%
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	351 878	363 236	(11 358)	-3.13%
<i>ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION</i>	24 987	22 470	(2 517)	11.20%
<i>AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</i>	326 891	340 766	(13 875)	-4.07%
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	204 067	211 972	(7 905)	- 3.73%
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	2 266 926	2 200 410	66 516	3.02%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la JVOCIR</i>	52 829	53 742	(913)	-1.70%
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la JVOCINR</i>	2 214 097	2 146 668	67 429	3.14%
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	24 872 100	24 700 202	171 898	0.70%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédits</i>	2 580 957	2 584 731	(3 774)	-0.15%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	20 958 704	20 721 470	237 234	1.14%
<i>Titres de dettes</i>	1 332 439	1 394 001	(61 562)	-4.42%
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	-166 698	-174 520	7 822	-4.48%
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	59 496	55 623	3 873	6.96%
COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	308 935	280 037	28 898	10.32%
ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES				
PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE				
PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	20 340	20 612	(272)	-1.32%
IMMEUBLES DE PLACEMENT	40 770	40 800	(30)	-0.07%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	108 054	110 114	(2 060)	-1.87%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 952	10 959	(7)	-0.06%
ECART D'ACQUISITION	2 858	2 858	-	0,00%
TOTAL DE L'ACTIF	28 148 227	27 898 871	249 356	0,89%

Le total du bilan consolidé au 30 juin 2026 s'élève 28.1 milliards d'euros en hausse de 0,89 % par rapport à fin 2025.

A l'actif, les évolutions concernent notamment :

- Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en hausse de 66.5 M€ due à l'acquisition de nouveaux titres (+14M€ de notre filiale CASRA TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES, +4.5M€ de SACAM Santé et territoires) ainsi qu'à la hausse de la valorisation des titres de participation de la Caisse Régionale : variation des titres SAS Rue La Boétie (+ 7 M€) et SACAM Mutualisation (+54 M€)
- Les prêts et créances sur la clientèle en hausse de 237 M€ sur 6 mois : cette progression est principalement liée aux crédits d'équipement et habitat.

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025	Variation en montant	Variation en %
BANQUES CENTRALES	0	0	0	0,00%
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	25 129	22 772	2 357	10.35%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	25 129	22 772	2 357	10.35%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			-	
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	70 328	70 013	315	0.45%
PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	23 500 914	23 426 169	74 745	0.32%
Dettes envers les établissements de crédits	14 419 509	14 482 719	(63 210)	-0.44%
Dettes envers la clientèle	8 929 379	8 777 962	151 417	1.72%
Dettes représentées par un titre	152 026	165 488	(13 462)	-8.13%
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	0	0		0,00%
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	11 367	776	10 591	1364.82%
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	626 544	595 890	30 654	5.14%
DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES	0	0	0	0,00%
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	0	0	0	0,00%
PROVISIONS	40 281	36 741	3 540	9.64%
DETTES SUBORDONNÉES	2 125	2 091	34	1.63%
TOTAL DETTES	24 276 688	24 154 452	122 236	0.51%
CAPITAUX PROPRES	3 871 539	3 744 419	127 120	3.39%
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	3 871 385	3 744 269	127 116	3.39%
<i>Capital et réserves liées</i>	527 769	527 307	462	0.09%
<i>Réserves consolidées</i>	2 343 809	2 256 242	87 568	3.88%
<i>Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres</i>	912 444	853 644	58 800	6.89%
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées</i>			-	
<i>Résultat de l'exercice</i>	87 363	107 077	(19 714)	-18.41%
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	154	150	4	2.42%
TOTAL DU PASSIF	28 148 227	27 898 871	249 356	0,89%

Au passif, les évolutions concernent notamment :

- Les passifs financiers à la juste valeur par résultat, à 25.1 M€, sont en augmentation de 2.4 M€, en lien avec la valorisation des swaps enregistrés en juste valeur.
- Les instruments dérivés de couverture, à 70 M€, sont stables à +0.45%
- Les dettes envers la clientèle, à 8 929 M€, sont en hausse de 151.4 M€ en lien avec la progression des comptes d'épargne clientèle et des encours de DAT
- Les dettes représentées par un titre, à 152 M€, sont en baisse de 13.5 M€, en lien pour 24 M€ avec les remboursements de titres de créances négociables émis par la Caisse régionale, le remboursement de l'emprunt obligataire pour 10M€ dans le cadre du FCT Habitat 2020 et compensée par l'émission d'emprunt obligataire dans le cadre du FCT Habitat 2026 de 19.6 M€
- Les capitaux propres s'élèvent à 3 871 M€. La hausse de 127 M€ est expliquée principalement par :
 - La variation du résultat (-20 M€) sur le 1er semestre
 - La hausse de 87.5 M€ des réserves consolidées du groupe principalement lié à la mise en réserve d'une partie du résultat de 2025 de la Caisse régionale

- La hausse des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres pour 59 M€, cette évolution est à rattacher notamment à la variation de valorisations des titres de participation de la Caisse régionale (dont principalement la valorisation des titres SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation).

1.2.5 Activité, résultat et endettement des filiales

L'activité et la contribution des filiales consolidées au résultat du groupe Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont présentées aux chapitres précédents.

Seules les filiales consolidées significatives sont abordées dans ce paragraphe

Tableau de présentation de l'endettement des entités consolidées (hors Caisse Régionale et STT)
(Données sociales en k€)

	Total des dettes	Dont dettes contractualisées auprès de Crédit Agricole	Capitaux propres	Taux d'endettement (dettes/capitaux propres)
Square Habitat SRA	11 174	3 814	6 987	160%
Foncière CASRA	18 849	18 248	49 745	38%
CASRA Capital	42 709	42 432	23 169	184%
CASRA Transitions Environnementales	11 369	11 311	15 601	73%

1.3 Le capital social et sa rémunération

Au 30 juin 2026 le capital de la Caisse régionale est constitué de 4.569.771 titres et s'élève à 69.689.007,75 euros :

Type de titres	Nombre de titres	Montant constitutif du capital
Certificats coopératifs d'investissements (CCI)	627 429	9.568.292,25€
Certificats coopératifs d'associés (CCA)	1.158.331	17.664.547,75 €
Parts sociales	2.784.011	42.456.167,75 €
	4.569.771	69.689.007,75 €

Des informations complémentaires sont apportées sur la partie Comptes consolidés du rapport Financier en paragraphe 6.10.

1.3.1 Les parts sociales

- Distribution des 3 derniers exercices :

Exercice	Taux intérêts versés	Montant global versé
2025	5,36 %	2.272.092,09 €
2024	4,80 %	2.025.148,97 €
2023	3,80 %	1.601.616,46 €

1.3.2 Les Certificats coopératifs d'associé

- Distribution des 3 derniers exercices :

Exercice	Dividende unitaire versé	Montant global versé
2025	6,27 €	7 262 735,37 €
2024	6 €	6.949.986,00 €
2023	5,92 €	6.857.319,52 €

1.3.3 Les Certificats coopératifs d'investissement

- Distribution des 3 derniers exercices :

Exercice	Dividende unitaire versé	Montant global versé
2025	6,27 €	3 933 979,83 €
2024	6 €	3.890.574,00 €
2023	5,92 €	3.838.699,68 €

Au 30 juin 2026, de la Caisse régionale auto-détient 43 803 CCI. La répartition par objectifs du programme de rachat est la suivante :

CCI auto-détenus	Nombre de CCI
CCI CONTRAT DE LIQUIDITE - OBJECTIF Animation du marché	1 589
CCI PROGRAMME RACHAT - OBJECTIF Attribution mandataires/salariés	18 947
CCI PROGRAMME RACHAT - OBJECTIF Annulation	23 267
	43 803

1.4 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

Aucun événement significatif postérieur à la clôture.

Perspectives :

La Caisse régionale Sud Rhône Alpes continue de capitaliser sur les forces de son modèle de banquier assureur de proximité pour poursuivre son développement et l'accompagnement de tous ses clients dans un environnement macro-économique complexe.

Malgré le contexte de taux volatil, la Caisse régionale reste mobilisée auprès de ses clients tant sur les enjeux d'épargne que sur leurs projets d'investissement en atteste la reprise sur les réalisations de crédits qui se dessine depuis quelques mois.

La Caisse régionale poursuit le développement de ses services avec la structuration d'une expertise en transition énergétique, ainsi que les nouvelles offres de mobilité et de rénovation de l'habitat permettent de diversifier notre activité tout en accompagnant notre territoire.

L'accélération sur le digital se confirme en 2026 avec le déploiement de nouveaux parcours en autonomie pour le client (versement épargne, déblocage crédit, devis et souscription assurance, déclaration sinistre, blocage et ajustement plafonds carte...) disponibles sur notre site internet et l'application Ma Banque.

Les synergies avec l'ensemble des métiers du Groupe Crédit Agricole permettent également à la Caisse régionale de proposer une gamme complète de solutions financières et de protection au service de toutes nos clientèles.

Forte de son modèle mutualiste robuste et diversifié, la Caisse régionale reste engagée pour agir dans l'intérêt de ses clients et de la société.

1.5 Informations diverses

1.5.1 Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI, relatives au contrat de liquidité, autorisé par l'assemblée générale du 27 mars 2026

Le bilan semestriel du contrat de liquidité a été publié le 08 juillet 2026 sur la page Informations réglementées du site internet de la Caisse régionale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes <https://www.credit-agricole.fr/ca-sudrhonealpes/particulier/informations/publications-officielles-et-reglementees/certificats-cooperatifs-dinvestissement.html>

1.5.2 Calendrier des publications des résultats

Le calendrier financier de publication de résultat est en ligne sur le site internet de la Caisse régionale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur la page Informations Réglementées.

2. FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES

2.1 Informations prudentielles

Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://www.credit-agricole.fr/ca-sudrhonealpes/particulier/informations/publications-officielles-et-reglementees.html>

Situation au 30 juin 2026

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en milliers d'euros) et ratios de solvabilité et de levier (en %)	30/06/2026	31/12/2025
	phasé	phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 879 093	1 923 524
dont Instruments de capital et réserves	3 782 128	3 711 984
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 903 035)	(1 788 459)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 879 093	1 923 524
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	28 096	25 782
FONDS PROPRES TOTAUX	1 907 189	1 949 307
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	8 266 210	8 149 842
RATIO CET1	22,73%	23.60%
RATIO TIER 1	22,73%	23.60%
RATIO TOTAL CAPITAL	23.07%	23.92%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	24 208 238	24 003 843
RATIO DE LEVIER	7,76%	8.01%

Au 30 juin 2026, les ratios de solvabilité et le ratio de levier de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2.2 Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes compte tenu de sa structure.

FACTEURS DE RISQUES LIES A LA CAISSE REGIONALE SUD RHONE ALPES ET A SON ACTIVITE

Les risques propres à l'activité de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont présentés dans la présente partie sous les six catégories suivantes : (2.2.1) risques de crédit et de contrepartie, (2.2.2) risques financiers, (2.2.3) risques opérationnels et risques connexes, (2.2.4) risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole Sud Rhône Alpes évolue, (2.2.5) risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et (2.2.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que Crédit Agricole Sud Rhône Alpes considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important pourrait avoir un impact significatif sur Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'il se concrétisait à l'avenir. Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

2.2.1 Risques de crédit et de contrepartie

a) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter dans un contexte économique incertain notamment en Europe et Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que Crédit Agricole Sud Rhône Alpes cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est couverte par ces techniques. En conséquence, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2026, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élevait à 23,1 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 80,8% sur la clientèle de détail, 19,2% sur les entreprises, collectivités publiques et promotion immobilière. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit ainsi qu'au risque de contrepartie et d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) auxquels est exposé Crédit Agricole Sud Rhône Alpes étaient de 4,6 milliards d'euros au 30 juin 2025 et de 4,8 milliards d'euros au 30 juin 2026. À cette date d'arrêté, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 431 millions d'euros.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques fondées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant

certaines pays ou industries notamment dans le contexte actuel d'incertitudes macroéconomique et géopolitique. Par ailleurs, bien que les tensions constatées ces dernières années sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières soient désormais moins aiguës, les niveaux de prix atteints pourraient encore affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles aux prix de ces ressources ou de leur volatilité (secteur agricole français, industries agro-alimentaires, production et négoce de matières premières, industries intensives en énergie, automobile) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie. Enfin, le fort ralentissement des activités de construction en France, notamment résidentielle, et le maintien prolongé de l'activité à un niveau relativement faible pourraient affecter défavorablement la rentabilité et la trésorerie de la clientèle opérant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Au 30 juin 2026, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élevait à 23,1 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 293,1 millions d'euros. Le coût du risque sur encours pour le 1er semestre 2026 est de 25,2 millions d'euros.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Au 30 juin 2026, l'exposition brute de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes sur les entreprises s'élève à 3 milliards d'euros.

d) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

À fin juin 2026, les expositions crédit sur le marché des Particuliers représentaient 15,4 milliards d'euros (EAD) soit 66 % des expositions au risque de crédit. Par ailleurs, le secteur sur lequel la Caisse régionale est particulièrement exposée sur la clientèle des personnes morales (professionnels, entreprises notamment) est le secteur de l'immobilier qui représente 1/3 des expositions.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

La capacité de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes serait exacerbé si les actifs qu'il détient en garantie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

f) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé au seul risque pays France, territoire où il exerce ses activités, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales de la France, affectent ses intérêts financiers.

g) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation. Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en *banking book*, traitées au paragraphe traitant des Risques financiers.

2.2.2 Risques financiers

a) Les risques liés au manque de visibilité, à des pressions sur les taux courts, à une remontée des taux longs pourraient impacter la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

La guerre au Moyen-Orient déclenchée le 28 février 2026, et la hausse des prix de l'énergie qu'elle a provoquée, ont suscité une nette résurgence de l'inflation. En mai, la hausse des prix a atteint 4,2 % sur un an aux Etats-Unis (contre 2,4 % en février 2026) et 3,2 % en zone euro (contre 1,9 % en février 2026), des niveaux inédits depuis avril et septembre 2023 respectivement. En conséquence, les banques centrales ont adopté une orientation plus restrictive de leur politique monétaire. La Fed a interrompu son cycle d'assouplissement et a maintenu ses taux inchangés depuis décembre 2025. Quant à la BCE, après un an de statu quo, elle a augmenté ses taux directeurs de 25 points de base en juin 2026.

Dans un contexte de forte incertitude, pour éviter tout emballement de l'inflation sous-jacente, les banques centrales devraient demeurer vigilantes. La Fed resterait sur pause durant toute l'année 2026, qu'elle terminerait avec une borne haute de la fourchette des taux des fed funds à 3,75 %. Un risque désormais clairement haussier entoure néanmoins ce scénario central de statu quo, avec une possibilité non négligeable que le prochain mouvement soit précisément un relèvement des taux. Quant à la BCE, son approche flexible, sans engagement sur une trajectoire prédéterminée de hausse des taux, reflète le niveau élevé des incertitudes entourant les perspectives d'inflation mais aussi de croissance. La BCE pourrait procéder à une hausse supplémentaire de ses taux cette année, portant ainsi le taux de dépôt à 2,50 %.

Le regain d'inflation et les anticipations de durcissement monétaire ont conduit à une nette augmentation des taux d'intérêt de marché depuis le début de la guerre, aux Etats-Unis plus nettement encore qu'en zone euro. Les courbes des taux se sont en outre sensiblement aplaties. Dans un scénario de « normalisation imparfaite », qui suppose que les prix de l'énergie ne contrarient pas un repli de l'inflation puis une détente monétaire, les taux d'intérêt (swaps) pourraient s'orienter timidement vers une tendance baissière. Aux États-Unis, après avoir subi une hausse significative de la prime de terme et une fois passé le pic prévu cet été, les taux souverains à 10 ans (US Treasuries) approcheraient 4,55 % en fin d'année 2026. Dans la zone euro, le rendement allemand à 10 ans (Bund) se redresserait pour culminer à 3,20 % en décembre 2026, ce qui permettrait aux rendements français et italiens de ne pas franchir significativement 4 %.

La signature d'un protocole d'accord entre les Etats-Unis et l'Iran mi-juin permet d'envisager ce scénario de normalisation progressive et de ralentissement de l'inflation. Néanmoins, les risques que les négociations échouent et que la situation se dégrade davantage subsistent encore. Cela entraînerait une nouvelle hausse des prix de l'énergie et empêcherait la baisse de l'inflation ; le choc sur l'activité économique serait plus profond. Les banques centrales pourraient alors durcir davantage leur politique monétaire entraînant les taux d'intérêt à la hausse et un nouvel aplatissement de la courbe.

La hausse des taux sans risque est préjudiciable aux émetteurs souverains les plus endettés et pourrait susciter un écartement de leurs spreads. En particulier, en France, à l'approche des élections présidentielles, les inquiétudes des investisseurs quant aux programmes budgétaires des candidats en lice pourraient accroître la prime de risque.

La hausse des taux d'intérêt et la modification de la structure par terme des taux pourrait conduire à une modification des arbitrages dans l'allocation des placements des ménages. Ces derniers pourraient continuer d'accroître leurs placements en assurance-vie, au détriment des dépôts bancaires. Par ailleurs, une hausse supplémentaire de l'inflation et des taux courts rendrait plus attractifs les livrets réglementés, en particulier le Livret A et le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) dont 60 % des sommes sont centralisées auprès de la CDC, risquant de conduire à une décollecte des dépôts à vue. Des fuites vers les placements en Organismes de placements collectifs monétaires, dont la performance dépend des taux courts, pourraient accentuer les tensions sur la liquidité bancaire.

Enfin, la hausse des taux d'intérêt freine l'activité de crédit et la montée des taux longs constitue un frein à la reprise de la production de crédit à l'habitat. Une progression plus forte des taux français pourrait conduire à un retournement du marché immobilier résidentiel.

Dans ce contexte, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources ; ses charges et ses revenus seraient soumis à des aléas importants.

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

La marge nette d'intérêt réalisée par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ainsi que sa valeur économique.

Analyse en valeur économique

Au 30 juin 2026, en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé¹, la valeur économique² de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes serait négativement affectée à hauteur de 58,5 millions d'euros ; elle serait positivement affectée à hauteur de 62,8 millions d'euros en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les trente prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts

Les calculs présentés correspondent à la sensibilité de la marge nette d'intérêt à des chocs de +/- 0,5 %. Les hypothèses de variation des encours et d'évolution des taux clients pour la banque de détail en France sont issues des modèles développés par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Cette prise en compte des modèles atténue fortement les sensibilités par rapport aux calculs retenant les hypothèses du SOT. Ainsi, par exemple, la baisse des taux qui engendre une diminution des taux de remplacement des DAV sans rémunération est compensée par une augmentation de leur volume.

Au 30 juin 2026, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé, la marge nette d'intérêt de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes augmenterait de 3 millions d'euros en année 1, progresserait de 12 millions d'euros en année 2 et de 11 millions d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé, la marge nette d'intérêt de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes serait en baisse de 2 millions d'euros en année 1, puis baisserait de 12 millions d'euros en année 2, et 9 millions d'euros en année 3.

Les résultats de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures.

Enfin, si les taux étaient amenés à baisser, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait être défavorablement affecté par l'augmentation des remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe si celle-ci entraînait une baisse des taux des nouveaux crédits habitat. Par ailleurs, les incertitudes politiques en France pourraient affecter la marge nette d'intérêt du fait d'un renchérissement des ressources marché moyen-long terme.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, ainsi qu'à la dette de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et actions. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Tout ajustement à la juste

¹ Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro et aux États-Unis et +/- 100 pb en Suisse, et pour l'analyse en marge nette d'intérêt à un choc uniforme de +/- 50 pb.

² Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2026, l'encours brut des titres de dettes détenus par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élevait à 1 387 millions d'euros. Les dépréciations, provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 1,4 millions d'euros.

d) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à des risques de marché

Les activités de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France où Crédit Agricole Sud Rhône Alpes opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des actions, des taux de change, de la prime applicable aux émissions obligataires (y compris celles du Groupe Crédit Agricole) ainsi que des prix du pétrole.

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes réalise des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits au paragraphe 5.3.2 du Rapport Financier Annuel. Ces techniques reposent sur des approches hypothétiques ou historiques desquelles les conditions de marché futures peuvent toutefois diverger significativement. En conséquence, l'exposition de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWA ou *risk-weighted assets*) relatifs au risque de marché auquel est exposé Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élevait à 0 euro au 30 juin 2026.

Par ailleurs, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes en soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et ses contreparties.

e) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de trading, principalement des actions cotées, ainsi que dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'y exercer le contrôle et d'influer sur la stratégie. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à influencer sur les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes venait à diminuer de manière significative, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2026, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détenait 2 345 millions d'euros d'instruments de capitaux propres dont 78 millions d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat, 0 euro détenu à des fins de transaction et 2 267 millions d'euros comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

f) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte, néanmoins des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé au risque que les maturités, les taux d'intérêt ou les devises de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement ou de flux d'un certain nombre d'actifs et de passifs de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes peut être fluctuant et incertain. Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a déployé des processus de suivi, de modélisation et de couvertures des risques de ses actifs et passifs et s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques de liquidité, de taux et de change. Pour autant, il ne

peut être garanti que ces dispositifs seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

Le risque de liquidité fait également l'objet d'un encadrement resserré et d'une gestion diversifiée des ressources. Toutefois, en cas de fermeture des marchés de refinancement, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes peut s'appuyer sur des réserves de liquidité importantes et des ratios réglementaires de liquidité largement excédentaires permettant à Crédit Agricole Sud Rhône Alpes d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Au 30 juin 2026, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes affichait :

- des réserves globales de liquidité très importantes de 4,1 milliards d'euros, dont 1,7 milliard d'euros de titres de très haute qualité pouvant être apportés immédiatement en Banque centrale ou faire l'objet d'opérations de pension livrée en Banque centrale, sans avoir besoin de céder ses actifs ;
- un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 111.2 %³, supérieur au plancher réglementaire ;
- un ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) de 105.3 % (données au 31/03/2026), supérieur au plancher réglementaire.

g) Les stratégies de couverture mises en place par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si un instrument ou une stratégie de couverture utilisés par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait subir des pertes. Nombre de ces stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché, comme par exemple une variation brutale de la volatilité ou de sa structure, pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

2.2.3 Risques opérationnels et risques connexes

Le risque opérationnel et les risques connexes de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2024 au 1^{er} semestre 2026, les incidents de risque opérationnel pour Crédit Agricole Sud Rhône Alpes se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 24 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 4 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 61 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (7%), la fraude interne (1 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (0 %) et les dommages occasionnés aux actifs physiques (moins de 3%).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élevait à 757 millions d'euros au 30 juin 2026.

a) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé aux risques de fraude

La fraude est une infraction et un acte intentionnel ayant pour objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel, au détriment d'une personne ou d'une organisation, perpétré notamment en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes.

Au 30/06/2026 (sur la période de 2024 au 30 juin 2026), le montant de la fraude avérée pour le périmètre de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élevait à 8 millions d'euros (7M€ au 30 juin 2025).

³ LCR moyen à fin juin 2025

La répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 50 % ;
- fraude identitaire et documentaire : 19 % ;
- détournement/vol : 12 % ;
- Corruption : 1%
- autres fraudes (cavalerie) : 18%.

La fraude représente un préjudice et un coût important pour Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Au-delà des conséquences en termes de pertes opérationnelles et d'atteinte à la réputation, les fraudes peuvent aujourd'hui être mêlées à des schémas de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme. Les risques ne sont donc plus seulement opérationnels mais aussi réglementaires. Certaines fraudes peuvent faire l'objet d'une déclaration de soupçon à Tracfin. Dans ce contexte, le renforcement de la gouvernance, de la prévention, de la détection et du traitement sont clés.

b) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et Crédit Agricole Sud Rhône Alpes continue de déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes devenaient défaillants, même sur une courte période, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Groupe Crédit Agricole a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Le Groupe Crédit Agricole est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, tels que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cybercrime ou d'un acte de cyberterrorisme. Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2024 au 30 juin 2026, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté moins de 1% des pertes opérationnelles totales.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourraient s'avérer inopérantes ou ne pas suffire à garantir une diminution effective de son exposition à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et méthodes pourraient également s'avérer inopérantes

face à certains risques, en particulier ceux que Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables économiques. Pour évaluer son exposition, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2026, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a une exigence de fonds propres prudentiels de **61 millions d'euros**, au titre de la couverture du risque opérationnel, évaluée en totalité selon l'approche standard (SMA - *Standardised Measurement Approach*) conformément au cadre prudentiel CRR3.

d) Tout préjudice porté à la réputation de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation et pourrait, de ce fait, avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent notamment, sans limitation, une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information ou de pratiques commerciales.

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Tout préjudice porté à la réputation de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et différends et exposer Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Il est géré par le Responsable de la Conformité de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

e) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose de moyens de défense importants, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

2.2.4 Risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole Sud Rhône Alpes évolue

a) Des taux d'intérêt plus élevés et/ou très volatils ainsi qu'un ralentissement économique marqué pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

L'environnement économique mondial, incertain et conflictuel, mais aussi les évolutions régionales ou nationales recèlent des risques susceptibles de dégrader l'environnement économique en se traduisant, notamment, par des pressions haussières sur l'inflation, les taux d'intérêt et baissières sur la croissance.

- La crise du Covid puis les conflits armés régionaux ont clairement mis en lumière les préoccupations de sécurité nationale, les enjeux de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combinées à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles nationales, la montée du protectionnisme et l'imposition de droits de douane entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales. Ces mouvements sont structurels et susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.
- Des événements climatiques (tels que sécheresses, incendies, inondations ou même hiver difficile) peuvent également provoquer des difficultés d'approvisionnement, perturber le commerce mondial et entraîner de fortes tensions sur les prix.
- Aux États-Unis, le pays étant désormais exportateur net d'énergie, le conflit au Moyen-Orient aura un impact contenu, même si les effets sur l'inflation sont visibles. Le programme économique de l'administration D. Trump (réductions d'impôts, déréglementation) devrait compenser les effets négatifs de la guerre au Moyen-Orient et la croissance resterait robuste, malgré une inflation plus élevée. Ce scénario est porteur de risques : resserrement des taux directeurs aux États-Unis, susceptible de contraindre la politique monétaire du reste du monde ; protectionnisme pénalisant la croissance mondiale ; défiance des investisseurs face à la dérive budgétaire et valorisations boursières élevées, en particulier des sociétés liées à l'Intelligence Artificielle (IA), pouvant entraîner un risque pour la stabilité financière américaine et mondiale.
- Plus globalement, les évolutions et conflits géopolitiques (tels que la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, ou encore les tensions sino-américaines ou entre d'autres États dont le poids dans l'économie mondiale est important) font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement, donc sur les prix (notamment de matières premières ou composants clés), voire sur les quantités effectivement disponibles.
- Dans la zone euro, le scénario central retient une croissance dégradée par l'épisode inflationniste lié à la guerre au Moyen-Orient, mais sans récession. L'inflation refluerait progressivement pour retrouver la cible de la BCE à l'automne 2027, couplée à des taux d'intérêt qui resteraient élevés. Or, la zone euro reste exposée aux risques de pressions inflationnistes importées en cas, par exemple, de difficultés d'approvisionnement (comme lors de la crise du Covid) ou de chocs sur les prix de l'énergie (comme lors du déclenchement de la guerre en Ukraine ou avec la guerre au Moyen-Orient). Par ailleurs, la zone euro est exposée au risque de matérialisation d'un scénario de croissance plus faible, en lien avec les risques inflationnistes. Les risques associés au scénario central sont, en effet, baissiers. Un scénario de stagnation pourrait se matérialiser de multiples façons : nouvelle escalade du conflit au Moyen-Orient, durcissement de la confrontation commerciale avec les États-Unis, contraction des débouchés à l'exportation, renforcement de la contrainte de compétitivité, reroutage des exportations chinoises vers l'Union européenne (UE), dégradation de la confiance des agents privés et, enfin, mise en œuvre plus graduelle de la relance budgétaire allemande.
- Enfin, en France plus spécifiquement, dans un contexte de croissance faible et de finances publiques dégradées, toute évolution politique, économique et sociale peut se traduire par une hausse et une volatilité accrue des taux d'intérêt français souverains (Obligation Assimilable du Trésor, OAT) mais aussi privés. Les incertitudes peuvent également contribuer à l'attentisme des acteurs économiques, préjudiciable à l'activité.

Ainsi, des risques d'inflation plus élevée (notamment en amont) pourraient, notamment, conduire la BCE à accroître davantage ses taux directeurs, entraîner des taux d'intérêt plus élevés, amputer le pouvoir d'achat des ménages, et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises pourraient voir ainsi leur nombre augmenter, occasionnant une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier, en particulier, est très sensible aux taux d'intérêt et une hausse supplémentaire des taux d'intérêt des crédits immobiliers lui serait dommageable. Des taux d'intérêt plus élevés (notamment au regard d'une croissance fragile) et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement sur l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Plus généralement, la faiblesse de la croissance, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau de taux élevé peuvent mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et les marchés sur lesquels il opère

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels Crédit Agricole Sud Rhône Alpes intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients.
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus. Elles pourraient entraîner des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes les plus exposées au risque de marché.
- La sous-estimation des risques (notamment politiques et géopolitiques) par les marchés financiers, la perception trop favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives et, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées si la conjoncture se détériorait et/ou l'aversion au risque se manifestait.
- Une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.
- Plus globalement, les risques internationaux économiques ou géopolitiques peuvent se matérialiser brutalement et avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur, les entreprises et, in fine, les activités de la banque, à court ou à long terme. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine, l'extension du conflit au Moyen-Orient ou l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine (volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques) peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taiwan et en mer de Chine méridionale voire risque nucléaire.
- Une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.
- Plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités de *trading* et d'investissement que Crédit Agricole Sud Rhône Alpes exerce sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de couverture auxquels Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a recours, notamment aux swaps. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances.

Alors que les incertitudes restent fortes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique ainsi créée peuvent conduire les Banques centrales à une politique monétaire inappropriée : un assouplissement monétaire trop précoce ou trop rapide pourrait entraîner une inflation auto-entretenu et une perte de crédibilité de la banque centrale tandis qu'une politique trop restrictive qui durerait trop longtemps pourrait conduire à une récession marquée de l'activité ;
- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies ;
- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte politique ou social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe ;

- En France, l'incertitude politique et économique couplée à de possibles tensions sociales, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur le souverain français est de 371 millions d'euros au 30 juin 2026, ce qui représente moins de 1,6 % de ses expositions au risque de crédit et de contrepartie.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions de la conjoncture économique ou des marchés financiers et de déterminer quels marchés seront les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable.

c) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires encours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où Crédit Agricole Sud Rhône Alpes exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment, sans limitation par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou complétée à tout moment) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou complétée à tout moment) telle que transposée en droit français ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit, tels que Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et les groupes bancaires doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2026 le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes était de 22,73% et le ratio global de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes était de 23.07% ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par (i) la directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou complétée à tout moment) telle que transposée en droit français et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou complété à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de rétablissement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la partie "Gestion des risques" du Document d'Enregistrement Universel 2024) ; ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, tels que modifié ou complété à tout moment) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;

- les réglementations applicables en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations (i) en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que notamment modifiée par la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (dite CSRD) en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) et (ii) sur la manière et la mesure selon lesquels les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit Règlement "Taxonomie" (tel que modifié ou complété à tout moment, y compris, notamment, par le Règlement Délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la Directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information)) et (iii) en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, notamment en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, tel que modifié ou complété à tout moment (dit "SFDR"), étant précisé que ces réglementations applicables en matière de RSE feront prochainement l'objet d'évolutions susceptibles d'impacter le Groupe Crédit Agricole et dont l'entrée en vigueur est attendue à l'occasion de l'adoption d'un "paquet Omnibus" qui se décline en plusieurs propositions législatives et réglementaires dont les délais d'adoption peuvent varier d'une proposition à l'autre) ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes exerce ses activités ;
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe Crédit Agricole : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent.

Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel Crédit Agricole Sud Rhône Alpes opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et nécessiter un renforcement des actions menées par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur Crédit Agricole Sud Rhône Alpes mais son impact pourrait être très important.

2.2.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

a) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

b) Le commissionnement en assurance-dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance-dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que Crédit Agricole Sud Rhône Alpes perçoit sur cette activité.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

Bien que les principales activités de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Par exemple, une baisse des taux d'intérêt pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels Crédit Agricole Sud Rhône Alpes opère pourrait affecter les activités de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ou entraîner une surimposition de leurs bénéfices. Dans une telle situation, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est d'autant plus important.

d) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent affecter Crédit Agricole Sud Rhône Alpes de deux façons, selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière traduit les impacts de l'écosystème sur les métiers de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Selon le premier axe, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes peut être exposé au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. Crédit Agricole Sud Rhône Alpes peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Selon la matérialité financière, les aléas de risques ESG peuvent affecter les contreparties de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et donc indirectement Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel.

Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsque Crédit Agricole Sud Rhône Alpes prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur modèle d'affaires et la valeur des actifs financés de ce dernier (en ce compris, de manière non limitative, une réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dans l'exercice de leurs activités. Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une de ses contreparties faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également

sociaux ou de gouvernance. Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

e) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir leurs activités et leur rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes intervenant sur les marchés financiers. Une dégradation importante des notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, augmenter leur coût de financement.

Le coût de financement à long terme non garanti de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes auprès des investisseurs est directement lié à ses spreads de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de sa notation de crédit. Une augmentation des spreads de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Les spreads de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les spreads de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur

Concernant les programmes d'émission de dettes du CA Sud Rhône Alpes, ils ont été notés en 2025 sur le court-terme A-1 par S&P et P-1 par Moody's. Les émissions moyen-terme pour 2024 ont été notées A+ par S&P et Aa3 par Moody's.

Sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de Crédit Agricole S.A. selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et A+ et les perspectives sont stables.

Les notations extra-financières peuvent avoir un impact sur l'image de Crédit Agricole S.A. auprès de ses parties prenantes, notamment auprès des investisseurs, qui utilisent ces notations pour la construction de leurs portefeuilles. Une dégradation importante de sa notation pourrait avoir une incidence défavorable sur l'intérêt des investisseurs pour les valeurs émises par Crédit Agricole S.A.

Sur le premier semestre 2026, la notation extra-financière de Crédit Agricole S.A. s'est maintenue voire améliorée auprès des agences MSCI (AA), Sustainalytics (19,7), ISS ESG (C+) et CDP (A-).

f) Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est confronté à une forte concurrence

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. Sa part de marché crédit est supérieure à 26 % et celle sur la collecte bilan à 23 %.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la blockchain, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Crédit Agricole Sud Rhône Alpes doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

2.2.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "DRRB2" est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "*Non Creditor Worse Off than in Liquidation*") (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer

des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2⁴. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette⁵, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

⁴ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

⁵ Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

2.3 Gestion des risques

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance des risques ainsi que l'appétence au risque sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier 2025, dans le chapitre consacré à la gestion des risques (cf. partie 5.3).

Les principales catégories de risques auxquels Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de prix), les risques structurels de gestion de bilan (risque de taux d'intérêt global et risque de liquidité - Crédit Agricole n'est pas concernée par le risque de change), les risques opérationnels, les risques juridiques, ainsi que les risques de non-conformité.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2026 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains dont les évolutions sont présentées dans la note 3.2 des annexes aux états financiers.

2.3.1 Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier 2025 dans la partie 5.3.4. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2026.

I. Exposition et concentration

I.1. Exposition au risque de crédit

Au 30 juin 2026, le montant agrégé des valeurs comptables brutes des expositions au risque de crédit, au bilan et hors bilan, s'élève à 23,1 milliards d'euros contre 22,8 milliards d'euros au 31 décembre 2025, soit une progression de 1,3% sur la période.

I.2. Concentration

L'analyse de la concentration du risque de crédit par filière d'activité économique, hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par Crédit Agricole dans le cadre des opérations de pension est présentée ci-dessous. Ce périmètre exclut les instruments dérivés et les clients particuliers.

	juin-26	déc-25
IMMOBILIER	35,9%	35,0%
AGROALIMENTAIRE	14,3%	14,2%
SERVICES NON-MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	7,0%	7,6%
DIVERS	9,5%	9,1%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	9,9%	10,0%
SANTE / PHARMACIE	2,9%	3,1%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	3,6%	3,6%
BTP	3,2%	3,7%
AUTOMOBILE	2,0%	2,0%
ELECTRICITE	1,6%	1,6%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	1,3%	1,2%
INDUSTRIE LOURDE	2,1%	1,7%
PETROLE & GAZ	0,9%	0,8%
AUTRES TRANSPORTS	2,2%	2,3%
UTILITIES	1,3%	1,4%
AUTRES INDUSTRIES	1,1%	1,1%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	0,7%	0,7%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0,2%	0,2%
MEDIA / EDITION	0,4%	0,4%
TELECOM	0,1%	0,1%
ASSURANCE	0,1%	0,1%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0,0%	0,0%

MARITIME	0,0%	0,0%
BANQUES	0,0%	0,0%
TOTAL	100,0%	100,0%

II. Coût du risque

Le coût du risque de Crédit Agricole et de ses filiales s'établit à 26.8 millions d'euros. Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.10 des états financiers consolidés.

III. Application de la norme IFRS9

III.1 Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macro-économiques retenus pour juin 2026

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9, avec des projections allant jusqu'à 2029. Ces scénarios ont été construits ou revus en avril 2026, après le déclenchement de la guerre dans le golfe Persique. Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Les quatre scénarios reposent sur des hypothèses différenciées quant à l'évolution du conflit dans le golfe Persique dont la durée et l'issue ont des implications substantielles en termes de coût et de disponibilité de l'énergie, d'inflation (courante et anticipée), de croissance, de politique monétaire et de taux d'intérêt.

Des pondérations sont affectées à chacun de ces scénarios. Une pondération supérieure à 50% est attribuée au scénario central, traduisant la robustesse de celui-ci, mais des risques et incertitudes toujours importants conduisent à allouer une pondération relativement élevée aux scénarios adverses.

Premier scénario : scénario "central" (pondéré à 60%)

Le scénario exclut une « normalisation » rapide du conflit dans le golfe Persique au profit d'une réouverture progressive et incomplète du détroit d'Ormuz, à laquelle s'ajoutent des destructions d'infrastructures pétrolières et gazières. Bien qu'ils baissent, les prix du pétrole et du gaz restent élevés et le trafic maritime n'est pas parfaitement fluide. Sur la base de ce scénario prudent, les perspectives de croissance sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et celles des pays fortement dépendants du Golfe pour leur approvisionnement (tels que Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines).

Ainsi, aux **Etats-Unis**, les performances économiques devraient rester correctes même si l'inflation énergétique s'ajoute à l'inflation déjà alimentée par les droits de douane. L'inflation totale s'établirait en moyenne à 3,1% en 2026 et 2,5% en 2027 (après 2,7% en 2025) alors que la croissance atteindrait 2,2% en 2026 (après 2,1% en 2025), contre 2,5% prévus précédemment.

Dans **la zone euro**, contrairement à 2022, le risque lié à l'énergie ne se pose pas tant en termes de pénurie que de vulnérabilité élevée aux prix mondiaux. La zone ne s'inscrit plus sur le chemin désinflationniste tranquille d'avant la guerre au Moyen-Orient et, subissant des prix plus élevés/volatils sur les marchés mondiaux de l'énergie, sa compétitivité se dégrade (tant sur les marchés d'exportation que sur le marché intérieur) et la contrainte extérieure se manifeste. Au choc sur les prix de l'énergie et à l'inflation (dont on suppose les effets de second tour très limités) s'ajoutent le durcissement des conditions monétaires/financières et une incertitude croissante, soit une combinaison défavorable au scénario pré-guerre d'accélération de l'investissement. Toutefois, la situation économique et financière solide des acteurs privés, couplée à une orientation globalement neutre et localement expansionniste de la politique budgétaire (notamment en Allemagne), devrait assurer une croissance de 0,8% en 2026 et de 1,1% en 2027.

La persistance de l'inflation et la récession sont reléguées dans le scénario « adverse modéré ».

Deuxième scénario : scénario "adverse modéré" (pondéré à 25 %)

Ce scénario suppose **une intensification et un allongement du conflit dans le golfe Persique**. A la différence du scénario central où les déséquilibres se résolvent par la hausse des prix, dans ce scénario de stress, on suppose des perturbations des chaînes d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries) ainsi qu'un choc plus violent sur les prix de l'énergie.

Dans un environnement international anxiogène, on suppose également une montée de l'aversion au risque qui, alors que les valorisations des marchés actions sont très élevées, se matérialise brutalement sous la forme d'une chute des marchés financiers : les agents économiques font preuve d'attentisme et de préférence pour l'épargne (baisse de la consommation, amplifiée par un sursaut temporaire des coûts de production et de l'inflation, recul de l'investissement et préférence pour les actifs très sûrs), les marchés actions baissent et un écartement des spreads souverains et corporate est constaté.

Face au choc d'inflation et en dépit du choc de croissance annoncé, la BCE ressert sa politique monétaire en 2026 (comme dans le scénario central). Elle entame ensuite son assouplissement monétaire en 2027 mais ne recourt pas à des outils quantitatifs pour, d'une part, contrer la récession et, d'autre part, apaiser la défiance à l'égard des actifs européens (dont les obligations souveraines). Les taux d'intérêt sans risque se replient mais s'accompagnent de tensions fortes sur les souverains les plus fragiles. Compte tenu de l'état des finances publiques (en particulier en France et en Italie), la réponse budgétaire nationale est limitée et l'UE ne mobilise pas de moyens budgétaires communs. Enfin, en raison d'un assouplissement monétaire de la Fed plus agressif, l'euro s'apprécie contre dollar.

Troisième scénario : scénario "favorable" (pondéré à 10%)

Il s'agit d'un **scénario de « normalisation rapide »**. Ce scénario suppose donc une résolution très rapide de la guerre dans le golfe Persique, conduisant à une baisse des prix du pétrole et à un retour du trafic habituel dans le détroit d'Ormuz. Le prix moyen du baril de pétrole est ainsi inférieur de près de 10 dollars aux niveaux prévus dans le scénario central en 2026 et 2027, tout en demeurant supérieur à la moyenne de 2025.

En zone euro, après avoir atteint un pic un peu moins élevé en mai, l'inflation se replie rapidement pour atteindre 1,8% en fin d'année 2026 mais 2,2% en moyenne sur l'année entière. La BCE procède à une seule hausse de taux « préventive » (25 pb) pour éviter que les anticipations ne dérapent. Cela permet un retour au scénario central élaboré fin 2025, ajusté en avril 2026 avec les données économiques et financières connues alors (4ème trimestre 2025 et du 1er trimestre 2026).

Quatrième scénario : scénario "adverse sévère" (pondéré à 5%)

Elaboré en juin 2025, le scénario supposait une aggravation des tensions commerciales et géopolitiques et retenait l'hypothèse d'une nouvelle augmentation des tarifs douaniers initiée par le gouvernement américain. Compte tenu du jugement de l'International Court of Trade américaine, le gouvernement américain privilégiait une hausse substantielle des tarifs sectoriels (dont acier, aluminium, automobiles, produits pharmaceutiques, semi-conducteurs, puces). Il faisait également approuver par le Congrès un tarif universel. Le tarif douanier appliqué était de l'ordre de 20%.

Les principaux partenaires rétorquaient en contrôlant leurs exportations (rétention d'exportations stratégiques de la part de la Chine) ou en imposant à leur tour des droits de douane (Chine et UE). L'UE refusait de s'engager à importer davantage de GNL des Etats-Unis, refus auquel le gouvernement américain répliquait en imposant une limitation des volumes de GNL exportés. Nous supposons un doublement du prix du gaz au cours du 1er semestre 2026, le temps de négocier. Enfin, les tensions géopolitiques entraînaient un blocage partiel de certaines voies maritimes clés (Panama, détroit de Malacca, canal de Suez) occasionnant une augmentation des délais de livraison et des ruptures ponctuelles des chaînes d'approvisionnement.

Les chocs, liés aux tensions commerciales, à la résurgence de l'inflation, au resserrement monétaire et à la hausse des coûts de financement, entraînaient une crise de confiance, une remontée du taux d'épargne et une baisse de l'investissement. La croissance en était fortement affectée. Les taux souverains, pénalisés par les craintes sur certaines situations budgétaires, se tendaient fortement. Les marchés actions subissaient une baisse brutale.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

En %	Réf.	Scénario central					Adverse modéré				Favorable				Adverse sévère			
	2025	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	
Zone euro																		
PIB réel - variation moyenne annuelle	1,5	0,8	1,1	1,2	1,2	0,2	(0,9)	1,5	2,2	1,2	1,3	1,3	1,3	(2,0)	(1,8)	1,5	X	
Taux de chômage - moyenne annuelle	6,3	6,4	6,4	6,3	6,3	6,5	7,0	6,8	6,5	6,2	6,1	6,0	6,0	7,0	7,9	7,8	X	
Inflation (IPCH) - moyenne annuelle	2,1	3,1	2,1	1,9	1,9	5,7	5,6	0,0	2,2	2,2	1,8	1,8	1,8	4,7	3,1	2,6	X	
France																		
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	0,3	(0,6)	1,4	2,0	1,3	1,2	1,1	1,1	(1,2)	(1,5)	1,8	X	
Taux de chômage - moyenne annuelle	7,7	8,0	7,9	7,7	7,7	8,2	8,5	8,1	7,9	7,9	7,7	7,6	7,5	8,3	8,9	8,7	X	
Inflation (IPC) - moyenne annuelle	0,9	2,1	1,5	1,5	1,5	4,3	4,8	0,1	1,5	1,0	1,1	1,4	1,8	3,1	2,1	2,0	X	
Inflation sous-jacente - moyenne annuelle	1,2	1,8	2,1	1,7	1,7	5,5	7,5	0,3	1,8	1,5	1,5	1,8	2,2	4,5	3,2	3,0	X	
OAT 10 ans - fin d'année	3,6	4,0	3,8	3,6	3,6	3,3	2,6	3,1	3,1	3,3	3,6	3,5	3,5	5,2	4,2	4,0	X	

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Scénario favorable	Adverse sévère
- 4 %	+ 13 %	- 14 %	+ 54 %

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Concernant l'ensemble des scénarios

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (*forward looking* local) pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

Ainsi, la Caisse régionale a identifié des filières présentant un niveau de risque élevé et susceptibles de connaître une forte montée du risque en cas de choc économique. Ces filières sont déterminées sur la base d'expertises locales ainsi que leur niveau de stress afin de répondre au plus près aux spécificités locales. Ces filières s'inscrivent dans une nomenclature avec regroupements (codification de niveau 1 et niveau2) permettant de réaliser des synthèses locales et/ou nationales.

Ces filières font l'objet d'une documentation étayée mise à jour régulièrement

Au 30/06/2026, les principales filières contributives aux provisions IFRS9 sont :

- Filière Financement à effet de levier : 41 millions d'euros
- Filière Autres professionnels : 30,5 millions d'euros
- Filière Immobilier corporate d'exploitation : 9,3 millions d'euros

III.2. Evolution des ECL

La provision IFRS 9 s'établit à 160,1 millions d'euros au 30 juin 2026 contre 142 millions d'euros au 31 décembre 2025, soit une augmentation de +18,1 millions d'euros (+13%) sur le S1-2026, qui s'explique principalement par la mise en œuvre de nouveau scénario économique par le Groupe.

2.3.2 Risques de marché

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé aux risques de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres et/ou sur le résultat.

L'activité essentielle de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes relève du Banking Book.

Le suivi des risques de marché est effectué régulièrement sur la base du portefeuille exposé au risque de marché : titres de placement et assimilés (les titres de participations et les titres intra-groupe demeurent exclus du périmètre). Ce suivi fait l'objet de reportings quotidiens (suivi des stop loss), mensuels (rapport d'activité) et de mesures d'expositions mensuelles au moyen de stress scénarii.

GESTION DES RISQUES DE MARCHE

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole est structuré en deux niveaux distincts mais complémentaires.

Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

Au niveau de la Caisse régionale, le Responsable des Risques et Contrôles Permanents contrôle les risques de marché issus des activités. Il est nommé par le Directeur Général du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et lui est directement rattaché. Il est appuyé dans ses missions par un Contrôleur Permanent comptable et financier qui effectue en toute indépendance et transparence les contrôles qui lui sont impartis. L'organe de suivi et pilotage des risques de marché au niveau de la Caisse régionale est le Comité Financier.

L'organisation mise en place permet un contrôle indépendant des valorisations. Les fonctions à l'engagement, à la comptabilisation et au contrôle sont indépendantes.

1. Les indicateurs

L'encadrement des risques de marché du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs de risques, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou des seuils d'alerte :

- la surveillance quotidienne des stop loss sur le portefeuille de placement par le Front Office Trésorerie ;
- le suivi régulier du respect de la politique financière et du dispositif de limites validés par le Conseil d'administration ;
- un suivi du risque de marché effectué au moyen des stress scénarii.

Les résultats sont exploités par la Direction Financière et sont intégrés comme paramètres de détermination de la politique d'allocation d'excédents de fonds propres de la Caisse régionale.

Aucune des limites mises en place sur ces indicateurs n'a été atteinte au premier semestre 2026.

2. Les indicateurs complémentaires

Concernant les titres des portefeuilles de placement et assimilés, à l'exception des produits dont le capital est garanti à l'échéance, une limite de "stop loss" est fixée pour chaque titre. Son respect fait l'objet d'un suivi quotidien par le Front Office.

Le portefeuille global fait également l'objet d'un reporting d'indicateurs définis dans notre politique financière :

- engagements par contrepartie hors groupe Crédit Agricole : maximum de 10% du portefeuille en valeur de marché (hors souverains et assimilés) ;
- encours maximal par produit de gestion collective hors monétaire, fonds dédié et fonds « club » : 10 millions d'euros ;
- ratio d'emprise : maximum de 10% de l'actif net du fonds (hors fonds dédié et OPCVM Club) ;
- niveau de moins-values latentes ou réalisées fixé à 1% des fonds propres consolidés.

EXPOSITION : ACTIVITES DE MARCHÉ

Les portefeuilles de placement et assimilés, de la Caisse régionale, exposés aux risques de marché s'élèvent à 286,0 millions d'euros au 30/06/2026.

Sur cette base, l'allocation par facteur de risques est la suivante :

Allocation risque de marché	M€
Monétaire	101,0
Obligations	81,0
Actions	20,9
Private Equity	80,6
Immobilier	2,5
	286,0

RISQUE ACTIONS

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé au risque actions au travers de la détention d'OPCVM ou de FCP à composantes actions, ainsi que des CCI auto-détenus dans le cadre du programme d'achat.

Le portefeuille actions s'inscrit dans un souci de diversification des placements et en aucun cas dans une activité de trading.

Ce risque fait l'objet d'un suivi quotidien par le Front Office (suivi de stop loss, respect des limites par contrepartie, limites géographiques...), ainsi que de reportings mensuels (stress scenarii).

1 Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas d'activité de trading et d'arbitrage.

2 Risque sur actions provenant du portefeuille de placement et assimilés

Le portefeuille placement et assimilés du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élève à 286,0 millions d'euros au 30/06/2026. La part actions représente 20,9 millions d'euros soit 7,3% du portefeuille de placement et assimilés.

TITRES AUTO DETENUS

Contrat de liquidité

Le 12 avril 2001 Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et Crédit Agricole S.A. ont signé un contrat de liquidité avec Crédit Agricole Cheuvreux. Ce contrat a été modifié en 2005 pour se conformer à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'AMF. Depuis le 30 septembre 2016, le contrat de liquidité se poursuit sans l'intervention de Crédit Agricole S.A; la quote-part du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dans ce contrat est désormais de 100%.

Objectif :

L'intermédiaire intervient pour le compte de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur le marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres.

Caractéristiques des interventions de l'intermédiaire :

Dans le respect des règles du marché, l'objectif des interventions de l'intermédiaire consiste à favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres.

Indépendance de l'intermédiaire :

Dans le cadre du contrat qui lui est confié l'intermédiaire agit en pleine indépendance. Il apprécie seul l'opportunité de ses interventions sur le marché au regard du souci :

- d'une part de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres,
- d'autre part d'assurer la continuité du contrat en considération des titres et espèces disponibles sur le contrat de liquidité.

Contrat de rachat

Depuis avril 2009, la Caisse Régionale a étendu la délégation donnée à son prestataire de services d'investissement (CA-Cheuvreux) de procéder, pour son compte, à des rachats de titres dans le cadre d'un programme établi conformément aux décisions de l'Assemblée Générale ordinaire du 31 mars 2009.

Ce programme de rachat a pour finalité :

- de permettre l'annulation de tout ou partie des CCI acquis par la Caisse Régionale dans la limite de 10 % du nombre de CCI composant le capital par période de vingt-quatre (24) mois à compter de l'assemblée l'ayant autorisé. Dans ce cas il y a réduction corrélative du capital social L'Assemblée générale du 28 mars 2025 a renouvelé l'autorisation de ce programme de rachat.
- d'attribuer des CCI à des salariés et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeants.

Bilan d'activité au 30 juin 2026 sur les CCI SUD RHONE ALPES

Selon les décisions prises en Assemblée générale, Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ne peut détenir plus de 10% de ses 627.429 titres soit 62.742 titres.

Au 30 juin 2026, la Caisse Régionale détenait 43 803 titres soit 6.98%.

Dans le cadre du contrat de liquidité :

- Nombre de titres achetés (du 01/01/2026 au 30/06/2026) : 4.668
- Nombre de titres vendus (du 01/01/2026 au 30/06/2026) : 4.080
- Cours moyen d'achat et de vente (01/01/2026 au 30/06/2026) : 211.55 €
- Le nombre de titres détenus au 30/06/2026 est de 1 589 (soit à la valeur liquidative de 230.50 €, une valeur de 366 milliers d'euros).

Dans le cadre du programme de rachat :

- Coût moyen d'achat de 218.99 €
- 42 214 titres détenus au 30/06/2026 soit 6.73% du nombre total de CCI
- Valeur liquidative au 30/06/2026 : 9.730 milliers d'euros au cours unitaire de 230.50 €

2.3.3 Gestion de bilan

RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

1 Objectifs et politique

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse régionale ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt dans le cadre des limites d'exposition fixées annuellement par le Conseil d'Administration.

2 Méthodologie

Description de la méthode

L'exposition globale au risque de taux est mesurée par la méthode des impasses statiques (GAPS) qui sont issues de la comparaison entre les passifs à taux fixe (ressources) et les actifs à taux fixes (emplois).

Le périmètre de suivi du risque de taux d'intérêt global intègre la totalité des données du bilan (titres et fonds propres inclus) et du hors bilan sensibles aux variations de taux.

Les modèles d'écoulement retenus pour les éléments de bilan non échéancés sont ceux déterminés par l'organe central Crédit Agricole SA.

L'exposition globale au risque de taux de la Caisse régionale s'apprécie par la mesure de son GAP synthétique (Gap taux fixe + Gap optionnel « équivalent delta » + Gap inflation).

Le risque inflation est couvert au travers de notre entrée dans le dispositif groupe des Avances Miroirs Structurés (AMS).

La Caisse régionale utilise, depuis l'arrêté du 30 avril 2019, l'applicatif PALMA développé par Crédit Agricole SA pour le calcul de ses GAPS. Cet applicatif de suivi des GAPS intègre les effets de la macro-couverture afin d'afficher une vision nette des impacts de couverture.

Outil utilisé	PALMA
Périodicité de calcul	Mesures mensuelles
Méthode utilisée	Approche statique (sans renouvellement d'activité)
Indicateurs utilisés	Gaps de taux fixe et Gaps synthétiques.

Dispositif de limites

Les positions de risque de taux sont encadrées par un double dispositif de limites :

- limites en VAN :

L'impact maximal en valeur actuelle nette pour un choc normatif (+/- 200 bps) à la hausse et à la baisse ne doit pas dépasser 10% des Fonds Propres prudentiels.

Limites VAN en vigueur sur l'année 2026 :

	Limites 2026	Préconisations groupe	Limites réglementaires
Perte potentielle sur 30 ans actualisée	10% des fonds propres prudentiels	10% des fonds propres prudentiels	20% des fonds propres prudentiels

Remarque : Les Fonds Propres Prudentiels de la Caisse régionale au 31 mars 2026 s'élèvent à 1.937 M€.

- limites en GAP :

Pour éviter toute concentration, des limites dites de concentration sont fixées sur un horizon de 10 ans :

- Sur la première année glissante la limite a été fixée à hauteur de 250% du PNB budgété
- Sur les années suivantes, la limite décroît de 5% par an jusqu'à l'année 10.

L'ensemble de ce dispositif est validé annuellement par le Comité Financier et le Conseil d'Administration. Ces limites sont conformes aux orientations fixées par le groupe.

Le risque de taux est couvert :

- par des opérations de hors bilan à l'exception des opérations de micro-couverture calées sur les caractéristiques de leur sous-jacent. Nos opérations de macro-couverture du risque de taux sont intégralement effectuées au moyen de swaps vanilles prêteurs ou emprunteurs.
- par des opérations bilancielle (avances globales, TCN interbancaires, emprunts en blanc) ;

Le risque « optionnel » est couvert par la méthode dite de « l'équivalent delta ».

3 Expositions

Par convention et conformément à la méthodologie Groupe, nous appelons :

- GAP Taux Fixe positif, un GAP né d'un manque de ressources à taux fixe rapporté au volume des emplois à taux fixe et donc une exposition adverse à la hausse des taux ;
- GAP Taux Fixe négatif, un GAP né d'un manque d'emplois à taux fixe rapporté au volume des ressources à taux fixe et donc une exposition adverse à la baisse des taux ;

Au 30/06/2026, l'exposition du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est la suivante :

	Année 1 glissante	2027	2028	2029	2031	2035
Gap synthétique (en M€)	611	650	490	275	333	451
Dépassement de limite GAP	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

La Caisse régionale étant globalement risquée en cas de hausse des taux, l'application du choc de +200 bps aurait les incidences suivantes sur les fonds propres prudentiels :

	Scénario favorable	Scénario défavorable
	Impact choc	
	- 200 bps	+ 200 bps
Impact VAN	62,83 M€	-58,47 M€
Rappel Limite VAN	Non applicable	193,73 M€
Consommation Limites VAN	Non applicable	30,2%
Sensibilité / Fonds propres prudentiels	Non applicable	3,02%

Rappel :

-Limite Réglementaire : 20%

-Limite Groupe : 10%

-Limite Caisse régionale Sud Rhône Alpes : 10% pour une situation à 3,02% au 30/06/2026

4 Politique de couverture

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR (FAIR VALUE HEDGE)

La protection de la valeur patrimoniale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt.

Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixe), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts sont éligibles au sens de la norme en vigueur.

En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, en cours de période et rétrospectifs.

A compter de l'exercice 2017, le Groupe Crédit Agricole a mis en place la documentation générationnelle de la macro-couverture.

En effet, jusqu'alors les relations de macro-couverture au sein du Groupe étaient traditionnellement documentées selon la méthode du « fonds de cuve » en mettant en regard, par année d'échéance, les notionnels des actifs couverts et les swaps sans les distinguer par année d'origine.

Dans un environnement économique prolongé de taux bas, une volumétrie importante de prêts immobiliers macro-couverts a fait l'objet de remboursements anticipés et de renégociations commerciales qui se traduisent comptablement comme un remboursement anticipé et la mise en place d'un nouveau prêt à de nouvelles conditions : les encours initialement couverts sont sortis du bilan, ce qui peut entraîner de la sur-couverture sur certaines générations de crédits.

Instruments financiers dérivés de micro-couverture

L'efficacité de chacun des instruments financiers dérivés classés en micro-couverture a été vérifiée sur la base des éléments suivants :

- éligibilité à la relation de micro-couverture FVH : tous les swaps considérés sont prêteurs ou emprunteurs TF contre Euribor, €STR ou TAM ;
- corrélation forte entre les périodicités du swap et de l'élément couvert ;
- corrélation forte entre le notionnel du swap et de l'élément couvert ;
- corrélation forte entre les dates de maturité du swap et de l'élément couvert ;
- corrélation forte entre les index de taux du swap et de l'élément couvert ;
- variations de JV des flux d'intérêt générés par l'élément couvert oscillant entre 80% et 120% des variations de JV du flux d'intérêts généré par la jambe fixe du swap de couverture.

Les instruments financiers dérivés ne répondant plus aux conditions d'efficacité ont été classés en trading.

COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE (CFH)

La protection de la marge d'intérêt suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps.

Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés, ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des flux de trésorerie (Cash-Flow Hedge). Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient au 30/06/2026 huit actifs à taux variable micro couverts en CFH. Il s'agit de titres d'état français à revenu indexé sur l'inflation.

Ils sont documentés selon la Shortcut Method conformément à la norme Groupe.

COUVERTURE DE L'INVESTISSEMENT NET EN DEVISE (Net Investment Hedge)

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ce type de couverture.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variations de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné de façon significative par ce type de risque.

RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

OBJECTIFS ET POLITIQUE

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°97-02 modifié par les arrêtés du 05 mai 2009 et du 3 novembre 2014 relatifs à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité,
- L'instruction n°2009-05 de la Commission Bancaire relative à l'approche standard du risque de liquidité modifié par l'arrêté du 3 novembre 2014
- Le règlement européen n°575/2013 (réglementation Bâle III et instauration du Liquidity Coverage Ratio – LCR).

La Caisse régionale est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se matérialiserait, par exemple, en cas de retraits massifs des dépôts de la clientèle.

La Caisse régionale assure sa gestion de liquidité à travers la définition d'un plan de financement annuel et pluriannuel et un dispositif de limites (réglementaires et internes au groupe) pour encadrer le risque.

Crédit Agricole SA, en tant qu'organe central du groupe, assure la liquidité des entités du groupe.

GESTION DU RISQUE

1. Rôle de Crédit Agricole SA

Le rôle de centrale de refinancement dévolu à Crédit Agricole SA s'inscrit dans une démarche d'optimisation financière.

Ses missions sont multiples :

- établir chaque année un budget en besoins de liquidités permettant d'établir le programme annuel de refinancement ;
- faire appel au marché court terme et moyen terme ;
- encadrer le risque de liquidité des Caisses régionales ;
- assurer la liquidité du groupe dans son ensemble.

Crédit Agricole SA est, in fine, le garant de la liquidité des Caisses régionales.

2. Rôle de la Caisse régionale

La gestion de la liquidité en Caisse régionale consiste à mesurer et à gérer le risque de liquidité de manière permanente avec plusieurs indicateurs :

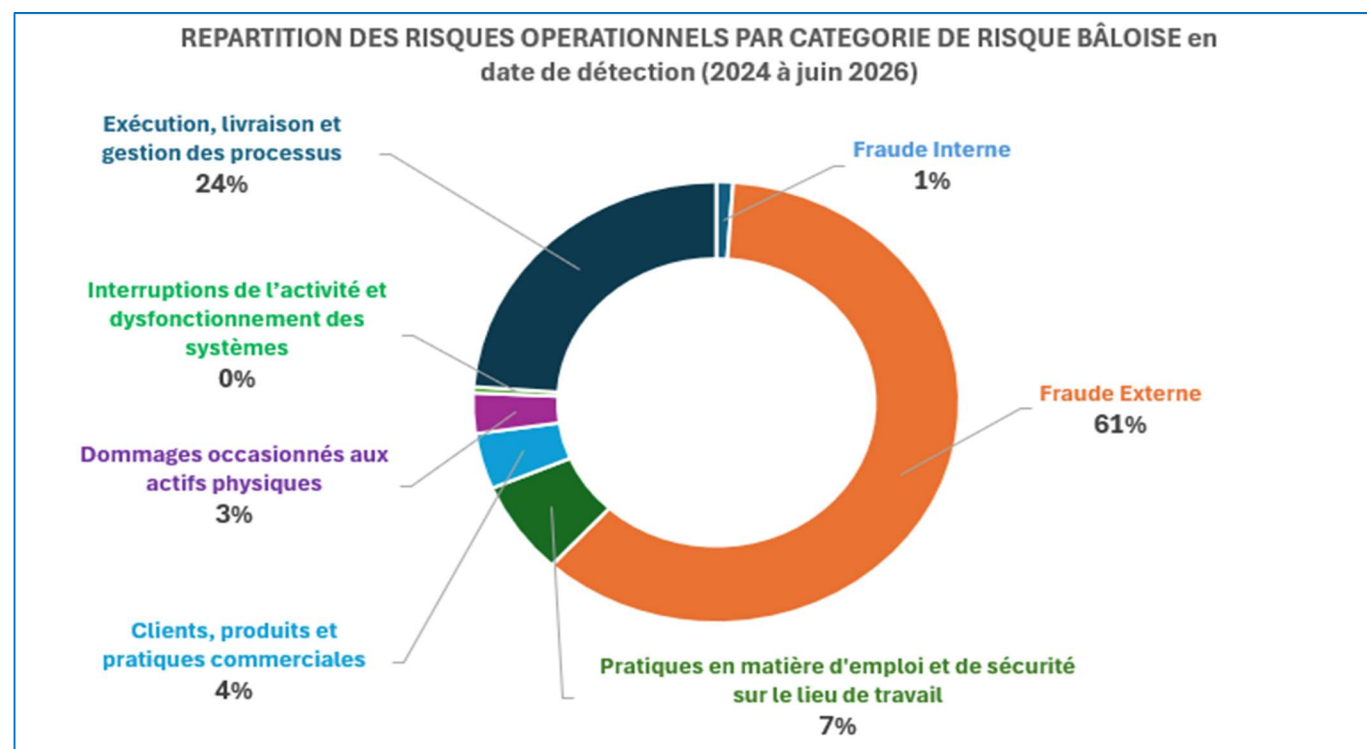
- Ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio), qui a remplacé le 1^{er} octobre 2015 le ratio de liquidité standard.
- Encadrement du risque de liquidité court terme en congruence avec une capacité de résistance à 3 scénarios de crise (systémique, idiosyncratique c'est-à-dire spécifique à l'établissement et global).
- Cet encadrement s'exprime au travers d'une limite sur le volume de refinancement court terme et d'une limite sur sa structure en terme de durée minimale ;
- Encadrement du risque de liquidité long terme avec une limite sur la concentration de l'échéancier du refinancement long terme
- Position en Ressources stables (PRS), traduisant l'équilibre entre les emplois stables et les ressources longues. Les actifs longs doivent être entièrement couverts par des passifs longs.
- Le NSFR (Net Stable Funding Ratio), ratio réglementaire qui traduit également la capacité de la Caisse à assurer ses besoins long terme par des ressources long terme.

2.3.4 Risques opérationnels

Le dispositif de gestion et de surveillance des risques opérationnels est décrit au sein du rapport financier 2024 dans le chapitre 5.3.7. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2026.

Conformément au règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit "CRR3") modifiant le règlement (UE) 575/2013 (dit "CRR"), le cadre du risque opérationnel a évolué au 1^{er} janvier 2025 avec l'introduction d'une nouvelle méthode unique standardisée de calcul du risque opérationnel (Standardised Measurement Approach - SMA) qui remplace les méthodes standard et avancée appliquées avant cette date. Le calcul des exigences de fonds propres (EFP) pour le risque opérationnel utilise le Business Indicator Component (BIC) basé sur le Business Indicator (BI) calculé sur les 3 derniers exercices financiers en intégrant les données des entités acquises/cédées sur cette période de 3 ans. Cette méthode peut être réalisée en Approche Comptable ou en Approche Prudentielle. Le Groupe Crédit Agricole a retenu l'Approche Prudentielle après en avoir notifié la BCE.

La partie « 5.3.7.III. Exposition » du rapport financier annuel 2025, relative à la répartition par catégorie de risque bâloise des pertes opérationnelles et des emplois pondérés, a fait l'objet d'une mise à jour présentée ci-dessous :



Sur la période allant de 2024 à juin 2026, la collecte nette au titre des risques opérationnels pour la Caisse régionale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes se répartit tel que suit : la catégorie

- "Fraude externe" représente 61%
- "Exécution, livraison et gestion processus" représente 24 % des « pertes opérationnelles ».

Les autres incidents se répartissent entre « les pratiques en matière d'emploi et sécurité » en légère baisse par rapport au 30/06/2025 (7%), « les dommages aux actifs physiques » en augmentation (3%), la catégorie « Clients, les produits et pratiques commerciales » en baisse (4%).

D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités de la Caisse régionale :

- Une exposition qui se répartit principalement sur les catégories « Exécution, livraison et gestion processus » liée à des erreurs de traitement (forclusion des dossiers et absence d'action judiciaire, défaut dans le suivi des comptes débiteurs, gestion des garanties, erreurs de saisie...), et sur la « fraude externe » correspondant à de la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux, fraude aux effets, fraude documentaire).
- Une hausse est à noter pour la catégorie « Dommages occasionnés aux actifs physiques » avec une augmentation des attaques distributeurs automatique de billets à l'encontre des Agences Crédit Agricole Sud Rhône Alpes en 2025 et début 2026.

Des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse régionale au risque Opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 5 millions d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité Groupe risques opérationnels et depuis 2016 en Comité des Risques Groupe.

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatif au risque opérationnel auquel est exposé Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élève à 757 millions d'euros au 30 juin 2026.

2.3.5 Risques juridiques

Les risques juridiques en cours au 30 juin 2026 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées note 6.8 des états financiers consolidés.

À ce jour, à la connaissance de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes prend acte avec satisfaction de l'arrêt rendu le 27 juin 2024 par la Cour d'appel d'Amiens dans le litige engagé par des porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette décision confirme le jugement du Tribunal judiciaire d'Amiens du 21 avril 2021 qui avait déjà rejeté toutes les demandes des porteurs. Elle peut faire l'objet d'un pourvoi en cassation.

2.3.6 Risques de non-conformité

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité sont traités au sein du rapport financier annuel 2024 dans le chapitre 5.3.9. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2026.

3. COMPTES CONSOLIDES

COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES **AU 30 JUIN 2026**

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

**Examinés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes
en date du 22 juillet 2026**

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable régie par l'article L512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Siège Social : 12, Place de la Résistance 38000 GRENOBLE

Immatriculée au RCS Grenoble n° 402 121 958 Code NAF 6419 Z

Le CCI émis par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est coté à Euronext Paris (FR0000045346).

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts et produits assimilés	4.1	378 671	373 594
Intérêts et charges assimilées	4.1	- 285 163	- 302 933
Commissions (produits)	4.2	125 183	122 134
Commissions (charges)	4.2	- 14 932	- 14 734
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	5 551	6 194
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		128	334
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		5 423	5 860
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	67 527	64 469
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		- 40	- 74
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		67 567	64 543
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-
Produits des activités d'assurance		-	-
Charges afférentes aux activités d'assurance		-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités	4.7	9 078	8 557
Charges des autres activités	4.7	- 1 632	- 2 010
PRODUIT NET BANCAIRE		284 283	255 271
Charges générales d'exploitation	4.8	- 149 936	- 150 727
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	- 7 690	- 8 668
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		126 657	95 876
Coût du risque	4.10	- 26 784	- 20 942
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		99 873	74 934
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		36	300
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	75	78
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.8	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		99 984	75 312
Impôts sur les bénéfices	4.12	- 12 618	- 3 876
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.6	-	-
RÉSULTAT NET		87 366	71 436
Participations ne donnant pas le contrôle		3	2
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		87 363	71 434

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Résultat net		87 366	71 436
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	-	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.13	61 694	105 344
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	4.13	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	61 694	105 344
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	- 1 923	- 3 258
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.13	59 771	102 086
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	- 51	530
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	- 1 260	- 423
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	4.13	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	4.13	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	- 1 311	107
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	340	- 28
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.13	- 971	79
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.13	58 800	102 165
		-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		146 166	173 601
Dont part du Groupe		146 163	173 598
Dont participations ne donnant pas le contrôle		3	3
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.13	-	-

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Caisse, banques centrales		68 549	76 568
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	351 878	363 236
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		24 987	22 470
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		326 891	340 766
Instruments dérivés de couverture		204 067	211 972
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	2 266 926	2 200 410
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		52 829	53 742
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		2 214 097	2 146 668
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	24 872 100	24 700 202
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		2 580 957	2 584 731
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		20 958 704	20 721 470
<i>Titres de dettes</i>		1 332 439	1 394 001
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 166 698	- 174 520
Actifs d'impôts courants et différés		59 496	55 623
Comptes de régularisation et actifs divers		308 935	280 037
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.6	-	-
Contrats d'assurance émis - Actif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		20 340	20 612
Immeubles de placement	6.7	40 770	40 800
Immobilisations corporelles		108 054	110 114
Immobilisations incorporelles		10 952	10 959
Ecarts d'acquisition	6.8	2 858	2 858
TOTAL DE L'ACTIF		28 148 227	27 898 871

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	25 129	22 772
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		25 129	22 772
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		70 328	70 013
Passifs financiers au coût amorti	6.4	23 500 914	23 426 169
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		14 419 509	14 482 719
<i>Dettes envers la clientèle</i>		8 929 379	8 777 962
<i>Dettes représentées par un titre</i>		152 026	165 488
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôts courants et différés		11 367	776
Comptes de régularisation et passifs divers		626 544	595 890
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.6	-	-
Contrats d'assurance émis - Passif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif		-	-
Provisions	6.9	40 281	36 741
Dettes subordonnées	6.10	2 125	2 091
Total dettes		24 276 688	24 154 452

Capitaux propres	3 871 539	3 744 419
Capitaux propres part du Groupe	3 871 385	3 744 269
Capital et réserves liées	527 769	527 307
Réserves consolidées	2 343 809	2 256 242
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	912 444	853 644
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-	-
Résultat de la période	87 363	107 077
Participations ne donnant pas le contrôle	154	150
TOTAL DU PASSIF	28 148 227	27 898 871

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle						Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
(en milliers d'euros)															
Capitaux propres au 1er janvier 2025	337 763	2 462 771	- 4 413	-	2 796 121	- 20 811	591 820	571 009	-	3 367 130	143	2	-	2	3 367 275
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraité	337 763	2 462 771	- 4 413	-	2 796 121	- 20 811	591 820	571 009	-	3 367 130	143	2	-	2	3 367 275
Augmentation / Réduction de capital	9 508	- 480	-	-	9 028	-	-	-	-	9 028	-	-	-	-	9 028
Variation des titres autodétenus	-	-	1 514	-	1 514	-	-	-	-	1 514	-	-	-	-	1 514
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2025	-	- 19 650	-	-	- 19 650	-	-	-	-	- 19 650	-	-	-	-	- 19 650
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	9 508	- 20 130	1 514	-	- 9 108	-	-	-	-	- 9 108	-	-	-	-	- 9 108
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	78	102 086	102 164	-	102 164	-	1	-	1	102 165
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	71 434	71 434	2	-	-	-	71 436
Autres variations	-	- 1 688	-	-	- 1 688	-	-	-	-	- 1 688	-	-	-	-	- 1 688
Capitaux propres au 30 juin 2025	347 271	2 440 953	- 2 899	-	2 785 325	- 20 733	693 906	673 173	71 434	3 629 932	145	3	-	3	3 630 080
Augmentation / Réduction de capital	- 1 609	-	-	-	- 1 609	-	-	-	-	- 1 609	-	-	-	-	- 1 609
Variation des titres autodétenus	-	-	- 1 268	-	- 1 268	-	-	-	-	- 1 268	-	-	-	-	- 1 268
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	943	-	-	943	-	-	-	-	943	-	-	-	-	943
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	- 1 609	943	- 1 268	-	- 1 934	-	-	-	-	- 1 934	-	-	-	-	- 1 934
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	128	-	-	128	- 214	180 684	180 470	-	180 598	-	-	-	-	180 598
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	128	-	-	128	-	- 128	- 128	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	35 643	35 643	2	-	-	-	35 645
Autres variations	-	30	-	-	30	-	-	-	-	30	-	-	-	-	30
Capitaux propres au 31 décembre 2025	345 662	2 442 054	- 4 167	-	2 783 549	- 20 947	874 590	853 643	107 077	3 744 269	147	3	-	3	3 744 419
Affectation du résultat 2025	-	107 077	-	-	107 077	-	-	-	- 107 077	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026	345 662	2 549 131	- 4 167	-	2 890 626	- 20 947	874 590	853 643	-	3 744 269	147	3	-	3	3 744 419
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC (3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026 Retraités	345 662	2 549 131	- 4 167	-	2 890 626	- 20 947	874 590	853 643	-	3 744 269	147	3	-	3	3 744 419
Augmentation / Réduction de capital	2 655	-	-	-	2 655	-	-	-	-	2 655	-	-	-	-	2 655
Variation des titres autodétenus	-	-	- 2 193	-	- 2 193	-	-	-	-	- 2 193	-	-	-	-	- 2 193
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2026	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2026 (4)	-	- 19 561	-	-	- 19 561	-	-	-	-	- 19 561	-	-	-	-	- 19 561
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 655	- 19 561	- 2 193	-	- 19 099	-	-	-	-	- 19 099	-	-	-	-	- 19 099
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	- 971	59 771	58 800	-	58 800	-	-	-	-	58 800
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2026	-	-	-	-	-	-	-	-	87 363	87 363	3	-	-	-	87 366
Autres variations	-	52	-	-	52	-	-	-	-	52	-	1	-	1	53
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2026	348 317	2 529 622	- 6 360	-	2 871 579	- 21 918	934 361	912 443	87 363	3 871 385	150	4	-	4	3 871 539

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Résultat avant impôt	99 984	75 312
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7 691	8 670
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	29 620	19 564
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	- 36	- 300
Résultat net des activités d'investissement	- 75	- 78
Résultat net des activités de financement	983	1 047
Autres mouvements	38 327	28 651
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	76 510	57 554
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 180 047	- 1 931
Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 78 659	48 467
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	52 460	- 38 764
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 34 278	2 773
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts versés	- 7 481	- 25
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 248 005	10 520
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	- 71 511	143 386
Flux liés aux participations	- 12 416	- 10 812
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 4 977	- 5 012
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	- 17 393	- 15 824
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 17 033	- 9 664
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	7 440	- 28 769
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	- 9 593	- 38 433
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	- 98 497	89 129
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	193 654	143 007
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	76 568	79 890
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	117 086	63 117
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	95 157	232 136
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	68 549	68 335
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	26 608	163 801
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	- 98 497	89 129
* Composé du solde net du poste « Caisse, banques centrales », hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)		
** Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs non douteux » et « Comptes et prêts au jour le jour non douteux » tels que détaillés en note 6.3 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)		

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1 PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES

1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en milliers, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au 30 juin 2026 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2025 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2026 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2026.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif potentiel pour le Groupe
Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers	01/01/2026	Oui
Améliorations annuelles des IFRS – volume 11	01/01/2026	Non
IFRS 9 - IFRS 7 Contrats d'électricité dépendante de la nature	01/01/2026	Non

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, adoptés le 27 mai 2025 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 viennent notamment clarifier le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI (Solely Payments of Principal and Interest).

En particulier, l'IASB a précisé au travers de ces amendements le traitement d'instruments dont les flux de trésorerie varient selon un ou des événements éventuels. Lorsque la nature de l'événement éventuel lui-même n'est pas directement liée à des changements dans les risques et coûts de base du prêt, l'actif financier présente des flux de trésorerie contractuels SPPI si, et seulement si, dans tous les scénarios contractuellement possibles, les flux de trésorerie contractuels ne seraient pas significativement différents des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier ayant des conditions contractuelles identiques, mais sans un tel événement éventuel.

Les instruments présentant des flux de trésorerie variant selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (dits « ESG ») sont considérés par l'IASB comme non directement liés, et sont donc sujets à ces amendements. L'IASB cite en exemple de ces instruments un prêt dont le taux d'intérêt est ajusté à chaque période de déclaration d'un nombre fixe de points de base si le débiteur atteint une réduction contractuellement spécifiée de ses émissions de carbone au cours de la période de déclaration précédente.

Le groupe Crédit Agricole octroyant ce type d'instruments, une nouvelle méthodologie a été établie dans le cadre du test SPPI. Ainsi, sous réserve des autres conditions du test SPPI, la notion de flux de trésorerie « non significativement différents » d'un instrument sans cibles ESG est considérée comme remplie si la variabilité des flux de trésorerie induite par les cibles ESG est inférieure ou égale à 10% du taux emprunteur. Tout instrument présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Cette partie des amendements étant rétrospective, le Groupe a examiné les instruments détenus en 2025 au regard de ces amendements. Aucun instrument existant au 31 décembre 2025 n'a été reclassé du fait de ces amendements.

En lien avec cette nouvelle méthodologie, une nouvelle note annexe (note 6.5 - Instruments avec évènement éventuel) est dédiée aux informations requises par ces amendements sur les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, ainsi que sur les passifs financiers évalués au coût amorti, présentant ces cibles ESG.

Les autres modifications apportées par ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2026 non encore appliquées par le Groupe

• IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027.

La norme IFRS 18 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 13 février 2026 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement des produits et charges dans 3 nouvelles catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.

Ces nouvelles catégories s'accompagnent de reclassement d'éléments du compte du résultat par rapport à IAS 1, qui dépendent de la notion « d'activité principale » au sens d'IFRS 18. Le groupe Crédit Agricole exerçant les deux activités principales spécifiques décrites par la norme IFRS 18, à savoir l'octroi de financement à des clients et l'investissement dans des actifs spécifiques, les reclassements induits au passage d'IFRS 18 seront notamment les suivants :

- Les gains et pertes liés aux cessions d'actifs corporels, incorporels et filiales devront désormais être présentés en catégorie « exploitation ». Ils sont actuellement présentés en dessous du résultat d'exploitation ;
- Les variations de valeur des écarts d'acquisition liées aux opérations de regroupements d'entreprises seront également à présenter en catégorie « exploitation » sous IFRS 18. Elles sont présentement incluses sous le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges provenant des passifs découlant de transactions n'impliquant pas uniquement la levée de fonds, notamment pour le groupe Crédit Agricole, les charges d'intérêts sur passifs locatifs IFRS 16 et les charges (produits) d'intérêts net(te)s sur passif (actif) net au titre des prestations définies IAS 19, seront à présenter en catégorie « financement ». Ils sont présentement inclus dans le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges relatifs à des actifs définis par IFRS 18 comme « générant des rendements individuellement et largement indépendants des autres ressources de l'entité » seront ventilés entre les catégories « exploitation » et « investissement » selon qu'ils sont ou non rattachés aux activités principales d'investissement du Groupe.

Par ailleurs, du fait de l'activité principale d'octroi de financement à des clients, l'ensemble des actifs générés par cette activité (exemple : prêts à la clientèle), et des passifs de refinancement du Groupe seront présentés au sein de la catégorie « exploitation », sans changement par rapport à IAS 1.

La norme IFRS 18 n'aura pas d'autres impacts significatifs sur les états financiers consolidés primaires du Groupe, en dehors d'un changement de présentation du tableau de flux de trésorerie, dont la catégorie « Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle » sera déterminée en partant du résultat d'exploitation défini par IFRS 18.

La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS. Ces mesures de performance feront l'objet d'une nouvelle note annexe dédiée de réconciliation avec les sous-totaux définis par les IFRS les plus proches. Pour le groupe Crédit Agricole, ces mesures de performance incluent les actuels Produit net bancaire et Résultat brut d'exploitation, renommés respectivement « Produits nets » et « Produits nets après frais généraux » sous IFRS 18 en lien avec la contribution sur le format des états financiers des établissements bancaires selon la norme IFRS 18 de l'Autorité des Normes Comptables.

Elle inclut par ailleurs de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières en fonction des rôles identifiés des états financiers principaux et des notes annexes.

Les travaux de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2026

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2026 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2026.

Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif potentiel pour le Groupe
IFRS 18 Classification d'un écart de change provenant d'un passif (ou actif) monétaire intragroupe	22/04/2026	Non
IFRS 16 Accords d'achat d'électricité dans un marché en « pool » (système centralisé)	22/04/2026	Non
IAS 1 Présentation fidèle et conformité aux normes IFRS	22/04/2026	Non
IFRS 18 Évaluation d'une SMBA pour les états financiers individuels d'une société mère	22/04/2026	Non
IFRS 18 Champ d'application de l'obligation de divulguer les charges par nature	22/04/2026	Non
IFRS 18 Classification des gains et pertes sur un instrument dérivé gérant une exposition au risque de change	22/04/2026	Non
IFRS 18* Présentation des taxes ou autres charges qui sont hors scope IAS 12		Non

*Cette décision n'a pas encore été approuvée par l'IASB

1.2 Principes et méthodes comptables

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

Etant donné leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

2 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

2.1 Principales opérations de structure

➤ FCT Crédit Agricole Habitat 2026

Au 30/06/2026, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2026) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 13 avril 2026. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2026 pour un montant de 1,053 milliards d'euros.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 52,7 millions d'euros de titres subordonnés et pour 500 millions d'euros de titres seniors (émission auto-souscrite uniquement).

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédits (45%), gestionnaires d'actifs (38%) et agences supranationales (17 %)) pour un montant de 500 millions d'euros.

2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2026

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2025.

3 RISQUE DE CREDIT

3.1 *Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période*

Cf. chapitre « Gestion des risques – Risques de crédit »

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2025	1 393 463	- 948	1 738	- 252	-	-	1 395 201	- 1 200	1 394 001
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	1 393 463	- 948	1 738	- 252	-	-	1 395 201	- 1 200	1 394 001
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	- 63 847	102	-	- 225	-	-	- 63 847	- 123	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	112 937	- 18	-	-			112 937	- 18	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 176 784	58	-	-	-	-	- 176 784	58	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		62		- 225		-		- 163	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	1 329 616	- 846	1 738	- 477	-	-	1 331 354	- 1 323	1 330 031
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	2 408		-		-		2 408		
Au 30 juin 2026	1 332 024	- 846	1 738	- 477	-	-	1 333 762	- 1 323	1 332 439
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2025	38 266	- 1	-	-	-	-	38 266	- 1	38 265
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	38 266	- 1	-	-	-	-	38 266	- 1	38 265
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	12 652	1	-	-	-	-	12 652	1	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	41 989	-	-	-			41 989	-	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 29 337	1	-	-	-	-	- 29 337	1	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	50 918	-	-	-	-	-	50 918	-	50 918
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-		-		-		
Au 30 juin 2026	50 918	-	-	-	-	-	50 918	-	50 918
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2025	18 580 275	- 33 757	2 051 446	- 101 206	415 998	- 191 286	21 047 719	- 326 249	20 721 470
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	- 437 990	- 2 245	398 114	3 932	39 876	- 14 050	-	- 12 363	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 912 617	5 042	912 617	- 17 198			-	- 12 156	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	483 447	- 7 351	- 483 447	18 019			-	10 668	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 14 628	89	- 36 926	3 310	51 554	- 15 000	-	- 11 601	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	5 808	- 25	5 870	- 199	- 11 678	950	-	726	
Total après transferts	18 142 285	- 36 002	2 449 560	- 97 274	455 874	- 205 336	21 047 719	- 338 612	20 709 107
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	417 129	6 464	- 144 707	- 24 665	- 26 760	16 987	245 662	- 1 214	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	1 708 362	- 4 125	133 241	- 13 738			1 841 603	- 17 863	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 1 290 983	2 763	- 277 948	9 609	- 15 434	15 434	- 1 584 365	27 806	
Passages à perte					- 11 218	11 028	- 11 218	11 028	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	- 108	350	- 108	350	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		7 826		- 20 536		- 11 359		- 24 069	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	- 250	-	-	-	-	1 534	- 250	1 534	
Total	18 559 414	- 29 538	2 304 853	- 121 939	429 114	- 188 349	21 293 381	- 339 826	20 953 555
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	2 663		- 3 631		6 117		5 149		
Au 30 juin 2026	18 562 077	- 29 538	2 301 222	- 121 939	435 231	- 188 349	21 298 530	- 339 826	20 958 704
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
(en milliers d'euros)								
Au 31 décembre 2025	53 742	- 43	-	-	-	-	53 742	- 43
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	53 742	- 43	-	-	-	-	53 742	- 43
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	- 851	6	-	-	-	-	- 851	6
Réévaluation de juste valeur sur la période	- 88		-		-		- 88	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	11 272	- 5	-	-			11 272	- 5
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 12 035	8	-	-	-	-	- 12 035	8
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		3		-		-		3
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	52 891	- 37	-	-	-	-	52 891	- 37
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	- 62		-		-		- 62	
Au 30 juin 2026	52 829	- 37	-	-	-	-	52 829	- 37
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Prêts et créances sur les établissements de crédit

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Prêts et créances sur la clientèle

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

Engagements de financement

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2025	1 118 688	- 2 433	126 839	- 3 038	4 689	- 1 116	1 250 216	- 6 587	1 243 629
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	- 56 617	18	56 442	- 421	175	- 64	-	- 467	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 70 223	379	70 223	- 904			-	- 525	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	13 666	- 361	- 13 666	477			-	116	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 114	1	- 171	7	285	- 68	-	- 60	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	54	- 1	56	- 1	- 110	4	-	2	
Total après transferts	1 062 071	- 2 415	183 281	- 3 459	4 864	- 1 180	1 250 216	- 7 054	1 243 162
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	91 585	278	9 318	- 1 425	- 1 532	- 229	99 371	- 1 376	
Nouveaux engagements donnés (2)	526 279	- 996	53 163	- 2 532			579 442	- 3 528	
Extinction des engagements	- 434 674	897	- 43 865	1 759	- 1 292	77	- 479 831	2 733	
Passages à perte					- 3	-	- 3	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		377		- 652		- 306		- 581	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	- 20	-	20	-	- 237	-	- 237	-	
Au 30 juin 2026	1 153 656	- 2 137	192 599	- 4 884	3 332	- 1 409	1 349 587	- 8 430	1 341 157

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Engagements de garantie

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	726 925	- 534	14 249	- 1 031	16 923	- 8 563	758 097	- 10 128	747 969
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	- 10 718	58	7 487	- 469	3 231	- 2 961	-	- 3 372	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 8 965	126	8 965	- 644			-	- 518	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 561	- 69	- 1 561	175			-	106	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 3 314	1	- 32	1	3 346	- 2 962	-	- 2 960	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	115	- 1	- 115	1	-	-	
Total après transferts	716 207	- 476	21 736	- 1 500	20 154	- 11 524	758 097	- 13 500	744 597
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	- 17 104	162	- 5 894	179	- 3 338	2 383	- 26 336	2 724	
Nouveaux engagements donnés (2)	35 775	- 69	1 571	- 41			37 346	- 110	
Extinction des engagements	- 52 879	61	- 7 465	202	- 3 231	2 358	- 63 575	2 621	
Passages à perte					- 107	107	- 107	107	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		170		18		- 82		106	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Au 30 juin 2026	699 103	- 314	15 842	- 1 321	16 816	- 9 141	731 761	- 10 776	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation pour les actifs financiers non évalués à la juste valeur par résultat (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2026 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	44 186	44 186	-	44 186
Belgique	-	-	-	39 059	39 059	-	39 059
France	-	-	-	373 820	373 820	895	374 715
Autres pays souverains	-	-	-	19 670	19 670	-	19 670
Total	-	-	-	476 735	476 735	895	477 630

31/12/2025 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	46 165	46 165	-	46 165
Belgique	-	-	-	23 774	23 774	-	23 774
France	-	-	-	404 842	404 842	2 181	407 023
Autres pays souverains	-	-	-	19 618	19 618	-	19 618
Total	-	-	-	494 399	494 399	2 181	496 580

4 NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Sur les actifs financiers au coût amorti	310 476	295 237
Opérations avec les établissements de crédit	696	921
Opérations internes au Crédit Agricole	45 857	51 142
Opérations avec la clientèle	248 000	228 669
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	15 923	14 505
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	755	611
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	755	611
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	67 440	77 746
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêts (1) (2)	378 671	373 594
Sur les passifs financiers au coût amorti	- 224 027	- 253 163
Opérations avec les établissements de crédit	- 3 246	- 2 734
Opérations internes au Crédit Agricole	- 178 628	- 206 451
Opérations avec la clientèle	- 40 099	- 41 272
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	- 2 021	- 2 673
Dettes subordonnées	- 33	- 33
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 61 087	- 49 718
Autres intérêts et charges assimilées	- 49	- 52
Charges d'intérêts	- 285 163	- 302 933

(1) dont 4 554 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 2026 contre 4 265 milliers d'euros au 30 juin 2025

4.2 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	541	- 23	518	479	- 26	453
Sur opérations internes au Crédit Agricole	2 213	- 2 907	- 694	1 990	- 3 664	- 1 674
Sur opérations avec la clientèle	5 974	- 721	5 253	5 171	- 517	4 654
Sur opérations sur titres	-	- 40	- 40	2	- 37	- 35
Sur opérations de change	83	-	83	97	-	97
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	55	-	55	14	-	14
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	115 273	- 11 077	104 196	113 342	- 10 365	102 977
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	1 044	- 164	880	1 039	- 125	914
Total Produits et charges de commissions	125 183	- 14 932	110 251	122 134	- 14 734	107 400

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dividendes reçus	1 435	990
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	131	273
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	1 426	1 620
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	2 653	2 715
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	329	390
Résultat de la comptabilité de couverture	- 423	206
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5 551	6 194

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	31 382	- 31 503	- 121	34 523	- 34 505	18
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	16 294	- 14 951	1 343	15 477	- 18 730	- 3 253
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	15 088	- 16 552	- 1 464	19 046	- 15 775	3 271
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	450 600	- 450 902	- 302	507 106	- 506 918	188
Variations de juste valeur des éléments couverts	229 702	- 221 200	8 502	255 072	- 252 034	3 038
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	220 898	- 229 702	- 8 804	252 034	- 254 884	- 2 850
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	481 982	- 482 405	- 423	541 629	- 541 423	206

Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :

- Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

- Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

- Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre du 1er semestre 2026.

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	- 40	- 74
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (2)	67 567	64 543
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	67 527	64 469

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

(2) Dont dividendes reçus au cours de la période à hauteur de 63 724 milliers d'euros de la SAS Rue de la Boétie (contre 61 835 milliers d'euros au 1er semestre 2025.)

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas effectué de cession d'actifs au coût amorti.

4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas effectué de reclassement d'actifs financiers.

4.7 Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Produits nets des immeubles de placement	797	653
Autres produits (charges) nets	6 649	5 894
Produits (charges) des autres activités	7 446	6 547

4.8 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Charges de personnel	- 99 470	- 97 481
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	- 4 314	- 4 160
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	- 46 152	- 49 086
Charges générales d'exploitation	- 149 936	- 150 727

4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dotations aux amortissements	- 7 808	- 8 407
Immobilisations corporelles (1)	- 7 807	- 8 403
Immobilisations incorporelles	- 1	- 4
Dotations (reprises) aux dépréciations	118	- 261
Immobilisations corporelles	118	- 261
Immobilisations incorporelles	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	- 7 690	- 8 668

(1) Dont 1 389 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2026 contre 1 384 milliers d'euros au 30 juin 2025.

4.10 Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	- 18 252	6 805
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	4 844	- 1 429
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	6	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	4 322	- 1 912
Engagements par signature	516	483
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	- 23 096	8 234
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 20 960	5 902
Engagements par signature	- 2 136	2 332
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	- 9 364	- 22 321
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 8 386	- 22 576
Engagements par signature	- 978	255
Autres actifs (C)	- 1	- 45
Risques et charges (D)	1 061	- 5 074
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	- 26 556	- 20 635
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 333	- 290
Récupérations sur prêts et créances	221	118
comptabilisés au coût amorti	221	118
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	- 108	- 118
Pertes sur engagements par signature	- 4	-
Autres pertes	- 4	- 17
Autres produits	-	-
Coût du risque	- 26 784	- 20 942

4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	75	78
Plus-values de cession	161	172
Moins-values de cession	- 86	- 94
Résultat de cession sur participations consolidées	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	75	78

4.12 Impôts

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Charge d'impôt courant (1) (2)	- 19 446	- 6 841
Charge d'impôt différé	6 828	2 965
Total Charge d'impôt	- 12 618	- 3 876

(1) Le montant relatif à l'impôt complémentaire estimé au titre du Pilier 2 – GloBe est nul au 1er semestre 2026.

(2) Dont 2 456 milliers d'euros au titre de la contribution exceptionnelle instaurée par la loi de Finance 2026 (ce montant prend en compte les modalités de répartition au sein du Groupe conformément à la convention de régime de groupe fiscal).

Loi de finances 2026

Dans le cadre de la Loi de finances 2026, a été reconduite la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises instituée l'année passée (principe identique en dehors d'une évolution des seuils d'assujettissement). Elle s'applique, à des taux différents en fonction du chiffre d'affaires des entreprises à partir d'un seuil d'assujettissement de CA de 1,5 Mds€.

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires 2026 est compris entre 1,5 et 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont le CA 2025 ou 2026 est supérieur à 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 Md€ ne sont pas assujettis à cette contribution.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale de 3,3%) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2026) et au titre de l'exercice précédent (2025).

Compte tenu des normes IAS 12 et IAS 34, la quote-part de contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2025 doit être immédiatement comptabilisée en résultat en « Impôts sur les bénéfices ».

La contribution exceptionnelle, incluant les effets de la convention de régime de groupe fiscal, comptabilisée au 30 juin 2026 s'élève à 2 456 milliers d'euros dont 1 638 milliers d'euros au titre de l'exercice 2025.

4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	- 51	530
Ecart de réévaluation de la période	- 85	455
Transferts en résultat	40	74
Autres variations	- 6	1
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	- 1 260	- 423
Ecart de réévaluation de la période	- 1 260	- 423
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	340	- 28
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	- 971	79
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	61 694	105 344
Ecart de réévaluation de la période	61 694	105 344
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	- 1 923	- 3 258
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	59 771	102 086
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	58 800	102 165
Dont part du Groupe	58 800	102 164
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	1

5 INFORMATIONS SECTORIELLES

L'activité principale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est la banque de détail.

6 NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	24 987	22 470
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	326 891	340 766
Instruments de capitaux propres	78 109	79 118
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	248 782	261 648
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	351 878	363 236
Dont Titres prêtés	-	-

(1) Dont 231 510 milliers d'euros d'OPC au 30 juin 2026 (contre 245 325 milliers d'euros au 31 décembre 2025)

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	25 129	22 772
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan (2)	25 129	22 772

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	52 829	338	- 209	53 742	458	- 279
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 214 097	969 047	- 8 434	2 146 668	907 220	- 8 302
Total	2 266 926	969 385	- 8 643	2 200 410	907 678	- 8 581

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	52 829	338	- 209	53 742	458	- 279
Total des titres de dettes	52 829	338	- 209	53 742	458	- 279
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	52 829	338	- 209	53 742	458	- 279
Impôts sur les bénéfices		- 1 611	1 578		- 1 658	1 611
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		- 1 273	1 369		- 1 200	1 332

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	13 269	-	-	13 269	-	-
Titres de participation non consolidés	2 200 828	969 047	- 8 434	2 133 399	907 220	- 8 302
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 214 097	969 047	- 8 434	2 146 668	907 220	- 8 302
Impôts sur les bénéfices		- 29 812	-		- 27 891	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		939 235	- 8 434		879 329	- 8 302

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30/06/2026			31/12/2025		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	189	128	-
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	-	-	-	189	128	-
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		-	-		128	-

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 580 957	2 584 731
Prêts et créances sur la clientèle	20 958 704	20 721 470
Titres de dettes	1 332 439	1 394 001
Valeur au bilan	24 872 100	24 700 202

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	50 694	38 046
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux</i>	32 186	36 909
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	224	220
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	50 918	38 266
Dépréciations	-	- 1
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	50 918	38 265
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	245 246	274 043
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	2 284 793	2 272 423
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	2 530 039	2 546 466
Valeur au bilan	2 580 957	2 584 731

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	725	1 076
Autres concours à la clientèle	21 121 285	20 901 956
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	830	609
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	54 335	31 010
Comptes ordinaires débiteurs	121 355	113 068
Valeur brute	21 298 530	21 047 719
Dépréciations	- 339 826	- 326 249
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	20 958 704	20 721 470
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	-	-
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-	-
Valeur au bilan	20 958 704	20 721 470

Titres de dettes

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Effets publics et valeurs assimilées	476 997	494 695
Obligations et autres titres à revenu fixe	856 765	900 506
Total	1 333 762	1 395 201
Dépréciations	- 1 323	- 1 200
Valeur au bilan	1 332 439	1 394 001

6.4 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Dettes envers les établissements de crédit	14 419 509	14 482 719
Dettes envers la clientèle	8 929 379	8 777 962
Dettes représentées par un titre	152 026	165 488
Valeur au bilan	23 500 914	23 426 169

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	251 887	194 874
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	250 943	193 963
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Total	251 887	194 874
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	14 167 622	14 287 845
Total	14 167 622	14 287 845
Valeur au bilan	14 419 509	14 482 719

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Comptes ordinaires créditeurs	5 959 282	6 018 125
Comptes d'épargne à régime spécial	86 428	75 928
Autres dettes envers la clientèle	2 883 669	2 683 909
Titres donnés en pension livrée	-	-
Valeur au bilan	8 929 379	8 777 962

Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	81 507	104 749
Emprunts obligataires	70 519	60 739
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	152 026	165 488

6.5 Instruments avec évènement éventuel

Conformément aux éléments indiqués en note 1.1, le groupe Crédit Agricole émet des instruments dits « ESG », dont les flux de trésorerie contractuels varient en fonction de l'atteinte par le débiteur de cibles ESG.

Les natures des cibles (une ou plusieurs cibles par instrument, pouvant être des cibles liées à des caractéristiques environnementales, sociales et/ou de gouvernance d'entreprise) et des modifications des flux de trésorerie (bonus en cas d'atteinte de la cible, malus en cas de non-atteinte, combinaison de malus et bonus, avec cumulatif avec année, etc.) sont très diverses au sein du Groupe. Le groupe Crédit Agricole se réfère aux sustainability-linked loan principles (SLLP) comme référentiel pour structurer les instruments indexés ESG. Un exemple typique de ce type d'instrument proposé par le Groupe consiste en des prêts présentant une cible ESG basée sur la trajectoire de décarbonation du client (exemple : réduction de l'empreinte carbone du client certifiée par un tiers indépendant), avec bonus sur le taux payé par le client en cas d'atteinte de la cible et un malus en cas de non-atteinte.

La nouvelle méthodologie Groupe, basée sur l'appréciation de la variabilité des flux de trésorerie induite par ces cibles ESG, implique qu'un instrument présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Le Groupe ne présente pas d'autres natures d'événements éventuels qui ne seraient pas directement liés à des changements dans les risques et coûts de base du prêt.

6.6 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

6.7 Immeubles de placement

	31/12/2025	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	50 038	-	1 024	- 239	-	-	50 823
Amortissements et dépréciations	- 9 238	-	- 868	53	-	-	- 10 053
Valeur au bilan	40 800	-	156	- 186	-	-	40 770

	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	49 034	-	1 471	- 467	-	-	50 038
Amortissements et dépréciations	- 7 769	-	- 1 689	220	-	-	- 9 238
Valeur au bilan	41 265	-	- 218	- 247	-	-	40 800

6.8 Ecarts d'acquisition

	31/12/2025 BRUT	31/12/2025 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026 BRUT	30/06/2026 NET
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Square Habitat Gestion SRA (absorbée par Square Habitat SRA)	2 858	2 858	-	-	-	-	-	2 858	2 858
Total	2 858	2 858	-	-	-	-	-	2 858	2 858

6.9 Provisions

	31/12/2025	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	3 933	-	338	-	-	-	-	4 271
Risques d'exécution des engagements par signature	16 715	-	17 273	- 107	- 14 675	-	-	19 206
Risques opérationnels	1 908	-	7	- 10	- 810	-	-	1 095
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	2 565	-	809	-	-	-	-	3 374
Litiges divers	1 307	-	2	- 600	- 28	-	-	681
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	10 313	-	3 411	- 1 495	- 575	-	-	11 654
TOTAL	36 741	-	21 840	- 2 212	- 16 088	-	-	40 281

	31/12/2024	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	4 381	-	126	-	- 574	-	-	3 933
Risques d'exécution des engagements par signature	18 805	-	31 174	- 22	- 33 242	-	-	16 715
Risques opérationnels	1 017	-	1 228	- 78	- 259	-	-	1 908
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	3 137	-	30	-	- 23	-	- 579	2 565
Litiges divers	816	-	823	-	- 332	-	-	1 307
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	7 241	-	10 012	- 6 459	- 481	-	-	10 313
TOTAL	35 397	-	43 393	- 6 559	- 34 911	-	- 579	36 741

Risques sur les contrats Epargne Logement

La provision est constituée de deux composantes : la provision engagement portant sur les crédits que la banque est susceptible de devoir accorder à des conditions de taux préfixés dans le cadre de droits acquis par les clients et la provision crédit qui s'applique à ceux déjà accordés à des conditions plus basses que celles des autres crédits.

Provisions pour engagements par signature

Ces provisions sont constituées en couverture de risques d'exécution d'engagements de financement donnés, d'engagements de garantie donnés, ou de risques sur autres engagements du hors bilan.

Provisions pour risques opérationnels

Cette provision couvre différents types de risques opérationnels.

Provisions pour engagements sociaux

Il s'agit des provisions relatives à la médaille du travail et aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Provisions pour litiges divers et autres risques

Il s'agit notamment de provisions consécutives à des risques légaux et fiscaux (Litiges divers) et de provisions couvrant différents risques avec principalement des provisions sur les DAT à taux progressifs.

➤ Provisions Epargne Logement

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.
- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.
- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché."

Le calcul de la provision Epargne Logement repose sur une approche en multi-scénarios calibrés sur des historiques de comportement observés sur les clients du Groupe Crédit Agricole.

➤ Engagements de paiement irrévocables versés au Fonds de Résolution Unique

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds de Résolution Unique (FRU) en application de l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU (Conseil de Résolution Unique) appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de maintenir les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés.

Ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 5 706 milliers d'euros au 30 juin 2026, à l'identique du 31 décembre 2025.

Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

6.10 Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
Titres et emprunts participatifs	2 125	2 091
Valeur au bilan	2 125	2 091

6.11 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2026

Au 30 juin 2026, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 30/06/2026	% du capital	% des droits de vote
Répartition du capital de la Caisse Régionale			
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	627 429	13,73%	0,00%
Dont part du Public	583 626	12,77%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	-	0,00%	0,00%
Dont part autodétenue	43 803	0,96%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 158 331	25,35%	0,00%
Dont part du Public	-	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	1 158 331	25,35%	0,00%
Parts sociales	2 784 011	60,92%	100,00%
Dont 84 Caisses Locales	2 783 992	60,92%	0,00%
Dont 18 administrateurs de la Caisse régionale	18	0,00%	0,00%
Dont Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,00%
Dont Autres	-	0,00%	0,00%
Total	4 569 771	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros.

Dividendes

Année de rattachement	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2021	6,17	6,17	2,23%
2022	6,22	6,22	2,75%
2023	5,92	5,92	3,80%
2024	6,00	6,00	4,80%
2025	6,27	6,27	5,36%

7 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Engagements donnés	2 081 348	2 008 313
Engagements de financement	1 349 587	1 250 216
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 349 587	1 250 216
Engagements de garantie	731 761	758 097
Engagements d'ordre des établissements de crédit	282	-
Engagements d'ordre de la clientèle	731 479	758 097
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	9 553 221	9 240 994
Engagements de financement	13 000	13 000
Engagements reçus des établissements de crédit	13 000	13 000
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	9 540 221	9 227 994
Engagements reçus des établissements de crédit	433 694	432 690
Engagements reçus de la clientèle	9 106 527	8 795 304
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	7 601 889	7 758 140
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	-
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	-	-
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	7 601 889	7 758 140
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		-
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		-
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	-	-
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	-	-

Au 30 juin 2026, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des «FCT Crédit Agricole Habitat» comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2026, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a apporté 7 601 889 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 7 758 140 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a apporté notamment :

- 1 452 337 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 518 273 milliers d'euros au 31 décembre 2025 ;
- 320 648 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 264 294 milliers d'euros au 31 décembre 2025 ;
- 5 828 904 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 5 975 572 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

8 RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Principes retenus par le groupe Crédit Agricole

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction générale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Reclassements effectués par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas opéré en 2026 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

9 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS DIVERSES

9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	24 987	-	24 987	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	24 987	-	24 987	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	326 891	118 469	94 586	113 836
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	78 109	-	77 196	913
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	248 782	118 469	17 390	112 923
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 750	-	-	1 750
Titres de dettes	247 032	118 469	17 390	111 173
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 266 926	52 829	2 214 097	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 214 097	-	2 214 097	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	52 829	52 829	-	-
Instruments dérivés de couverture	204 067	-	204 067	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 822 871	171 298	2 537 737	113 836
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		2 000
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	2 000

	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	22 470	-	22 470	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	22 470	-	22 470	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	340 766	136 108	96 442	108 216
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	79 118	-	77 969	1 149
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	261 648	136 108	18 473	107 067
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 750	-	-	1 750
Titres de dettes	259 898	136 108	18 473	105 317
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 200 410	53 742	2 146 668	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 146 668	-	2 146 668	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	53 742	53 742	-	-
Instruments dérivés de couverture	211 972	-	211 972	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 775 618	189 850	2 477 552	108 216
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		8 925
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	8 925

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	25 129	-	25 129	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	25 129	-	25 129	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	70 328	-	70 328	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	95 457	-	95 457	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	22 772	-	22 772	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	22 772	-	22 772	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	70 013	-	70 013	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	92 785	-	92 785	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3 (en milliers d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
Solde de clôture (31/12/2025)	108 216	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	- 1 316	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	- 1 316	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	7 345	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	- 2 409	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	2 000	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	2 000	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	113 836	-	-	-	-	-	-

Tableau 2 sur 3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat								
	Instrument de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établisseme nts de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			Créances sur les établisseme nts de crédit	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option
(en milliers d'euros)									
Solde de clôture (31/12/2025)	1 149	-	1 750	105 317	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	- 236	-	-	- 1 080	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	- 236	-	-	- 1 080	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	7 345	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	- 2 409	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	2 000	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	2 000	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	913	-	1 750	111 173	-	-	-	-	-

Tableau 3 sur 3	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments dérivés de couverture
(en milliers d'euros)			
Solde de clôture (31/12/2025)	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-
Achats de la période	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-
Transferts	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	-	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	- 3 728
Comptabilisés en résultat	- 3 728
Comptabilisés en capitaux propres	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

9.3 *Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine*

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

9.4 *Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti*

La norme IFRS 7 demande des informations portant sur les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la Juste Valeur.

Les montants présentés dans « la valeur au bilan » des instruments financiers concernés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, la valeur au bilan inclut la Juste Valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de Juste Valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI").

A ce titre, les informations relatives à la valeur de marché de ces instruments doivent être analysées avec une attention particulière :

- Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 30 juin 2026. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.

Ainsi, l'écart entre l'indication de la juste valeur et sa valeur comptable ne représente pas une valeur de réalisation dans une perspective de continuité d'activité de l'établissement.

- Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, il est rappelé que ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et que la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur leur durée de vie de l'instrument.
- L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2026 s'élève à 1 332 439 milliers d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 1 292 216 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 40 223 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 1 394 001 et 1 352 515 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 41 486 milliers d'euros.

10 IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

11 PARTIES LIEES

Les parties liées correspondent aux filiales. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ne réalise avec ses parties liées que des transactions courantes, conclues aux conditions normales de marché.

Concernant les relations entre la Caisse régionale et les Caisses locales : les Caisses locales disposent d'un capital social et de réserves. En contrepartie de ces fonds les Caisses locales ont souscrit la quasi-totalité des parts sociales du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes soit 2 783 992 parts sociales au 30 juin 2026.

Elles placent auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes leurs disponibilités sous forme de comptes ordinaires, de comptes courants bloqués et de placements subordonnés.

12 ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2026

Aucun événement postérieur à la fin de la période intermédiaire n'a donné lieu à un ajustement dans les états financiers.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes

Société coopérative à capital et personnel variables

RCS : Grenoble : 402 121 958

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Lyon, le 16 septembre 2026

KPMG

Lyon, le 16 septembre 2026

DocuSigned by:
 Emmanuel CHARNEL
6D723299586740F...
Emmanuel Charnavel
Associé

Signé par :
 Arnaud LATRACE
48158011184B471...
Arnaud Latrace
Associé

Signé par :
 Rémi Vinit Dunand
35228D45E46843F...
Rémi Vinit Dunand
Associé

4. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES
SOCIETE COOPERATIVE à CAPITAL VARIABLE
Au capital actuel de 69 743 694,25 euros
Siège social : 12, Place de la résistance – 38000 GRENOBLE
402 121 958 RCS GRENOBLE

ATTESTATION DU RESPONSABLE de L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Valence,

Le 22 juillet 2026

Pierre FORT

Directeur Général

5. GLOSSAIRE

Définition des principaux acronymes et Indicateurs Alternatifs de la Performance (IAP) utilisables dans le Rapport Financier.

ABE - EBA

Autorité bancaire européenne ou *European Banking Authority* (EBA)

ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

AMF

Autorité des marchés financiers

ANC

Actif net comptable.

L'actif net comptable correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes AFS et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

Appétit

L'appétit aux risques correspond au niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. Il s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'appétit constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

AT1

Additionnal Tiers1 ou Fonds propres additionnels de catégorie 1.

Fonds propres éligibles sous Bale 3 correspondants aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursements. Ils sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes lorsque le ration CET1 est en dessous d'un certain seuil, fixé dans le prospectus d'émission.

Autocontrôle

Part détenue par une société dans son propre capital. Les actions détenues en autocontrôle sont privées de droit de vote et n'entrent pas dans le calcul du bénéfice net par action puisqu'elles ne reçoivent pas de dividendes et n'ont pas droit aux réserves.

Bâle 3

Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui se substitue aux précédents accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la pro cyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques.

BCE

Banque centrale européenne

CCA

Certificat coopératif d'associés.

Les CCA sont des titres non cotés en bourse, négociables de gré à gré qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Sans droit de vote, il donne à ses porteurs le droit à la perception d'un dividende.

CCI

Certificat coopératif d'investissement.

Les CCI sont des titres sans droit de vote, cotés en bourse, qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Ils donnent à ses porteurs le droit à la perception d'un dividende.

Coefficient d'exploitation

Le Coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges par le produit net bancaire. Il indique la part de PNB nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque sur encours

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début de période).

IFRS

International financial reporting standards (Normes internationales d'informations financières)

PNB

Produit Net Bancaire.

Désigne la valeur ajoutée créée par l'activité bancaire. Elle est constituée de la différence entre les produits issus principalement de l'activité banque-assurance et des charges engendrées par cette même activité.

RBE

Résultat brut d'exploitation

RSE

Responsabilité sociale (ou sociétale) d'entreprise

Taux des créances dépréciées (ou douteux) :

Ce taux rapporte les encours de créances clientèle brutes dépréciées sur base individuelle, avant provisions, aux encours de créances clientèle brutes totales.

Taux de couverture des créances dépréciées (ou douteux) :

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

RNPG attribuable aux actions ordinaires – publié

Le Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires correspondant au résultat part du groupe duquel a été déduit les intérêts sur la dette AT1 y compris les frais d'émissions avant impôt.